

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(60^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 11 Juin 1985.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — **Politique étrangère.** — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 1571).

M. Dumas, ministre des relations extérieures.

M. Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

Mme Lalumière, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

M. Baylet, secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures.

M. Estler, président de la commission des affaires étrangères.

MM. Daillet,
Montdargent,
Couve de Murville, le ministre des relations extérieures.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

2. — **Renvoi pour avis** (p. 1590).

3. — **Ordre du jour** (p. 1590).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Déclaration du Gouvernement
et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère de la France et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de l'occasion offerte au Gouvernement de débattre aujourd'hui en profondeur avec la représentation nationale de quelques-uns des problèmes les plus brûlants de l'heure.

Contribuer à l'œuvre de paix, assurer l'indépendance de la France et son rayonnement dans le monde, tels sont les trois objectifs que s'assigne le Gouvernement.

Premier objectif : contribuer à assurer la paix dans le monde.

Notre planète connaît aujourd'hui de nombreux déséquilibres qui peuvent en effet menacer la paix. La France entend faire ce qui est en son pouvoir pour éloigner ces menaces par le maintien du dialogue entre l'Ouest et l'Est et par le respect de l'équilibre des forces.

A Bonn, il y a quelques semaines, les sept pays les plus industrialisés ont adopté une déclaration politique qui rappelle les valeurs défendues en commun et la solidité de leur entente ou de leur réconciliation.

La cohésion entre alliés reste indispensable au moment où les relations Est-Ouest s'animent, à Stockholm comme à Genève. Elle a été déterminée dans l'épreuve de volonté du « déploiement », quand il a fallu, face aux SS 20, rétablir l'équilibre des forces en Europe. Elle le restera si l'on veut envisager avec confiance et raison la poursuite indispensable du dialogue sur les armements.

Il doit être clair, pourtant, que la cohésion entre alliés se maintiendra d'autant plus que chacun des gouvernements intéressés prendra conscience de ses responsabilités en matière de sécurité.

L'Europe ne saurait, en effet, renoncer à se défendre elle-même. Elle avance dans cette direction par des chemins multiples. La coopération franco-allemande en matière de sécurité, définie par le traité de l'Elysée de 1962, était restée lettre morte jusqu'en 1982. Elle a été réactivée conjointement par le Président de la République et le chancelier d'Allemagne fédérale. Un processus fécond a ainsi été amorcé.

De même en est-il du dialogue franco-britannique, qui se nourrit de la situation que nous partageons avec la Grande-Bretagne d'être des puissances nucléaires. Sur ces bases, il nous faut continuer à construire.

Cependant, n'oublions pas que l'Europe est une. Nous n'avons pas perdu le souvenir de la fraternité d'armes que notre pays a partagée avec l'Union soviétique pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette lutte commune doit aider à surmonter bien des différences dans un dialogue que nous voulons franc et vigilant pour qu'il soit utile. A l'occasion de son voyage à Moscou, M. le Président de la République a apporté la preuve qu'un tel échange était possible, même quand il était rugueux. Cet échange se poursuivra au plus haut niveau, probablement avant la fin de l'année en cours.

La solidarité entre les nations de notre continent, fondée sur l'histoire, la culture, la tradition et, désormais, la technologie aussi, l'emportera, j'en suis certain, sur des divisions qui ne sauraient être éternelles puisqu'elles sont si peu naturelles à nos peuples.

L'objectif de la sécurité et du désarmement n'a cependant jamais été absent du dialogue que la France entretient avec les pays de l'Est et, en particulier, avec l'Union soviétique. C'est dans cet esprit que je me suis rendu d'abord à Moscou et ensuite à Prague qui n'avait pas reçu la visite d'un ministre français des affaires étrangères depuis 1969. Pas plus que n'était absente la lancinante préoccupation que nous cause la situation inadmissible de la Pologne et de l'Afghanistan, en particulier.

A Genève, la négociation entre l'Union soviétique et les Etats-Unis a repris. Est-il besoin de dire ici notre satisfaction ? La tâche ne sera pas aisée. Mais nous n'avons pas de raison de penser qu'il soit plus difficile aujourd'hui d'aller vers une réduction des forces au plus bas niveau possible, dans le maintien de l'équilibre. La course aux armements dans l'espace peut être évitée et la France a proposé à Genève, en juin dernier, d'en débattre. Cette proposition est toujours actuelle.

Cette volonté de concertation, cette détermination à préférer la négociation à l'affrontement dans les rapports Est-Ouest, la France la met également en œuvre pour tenter de réduire les foyers de guerre dans l'ensemble du monde.

D'abord au Proche-Orient, où nous poursuivons une politique de présence, d'équilibre et de paix. Dans cette partie du monde, déchirée depuis de longues années, la France reste, aujourd'hui

encore, le seul pays qui puisse agir du côté des Israéliens autant que du côté des pays arabes. On a pu le constater lorsque le Président de la République a rendu visite à toutes les parties engagées dans le conflit ou quand il les a reçues pour leur rappeler la position de la France.

Au Caire, à Amman, à Jérusalem, devant la Knesset, à Damas, la France a tenu le même langage : « Le peuple d'Israël a le droit de vivre en paix, le peuple palestinien a le droit de disposer d'une patrie et d'y créer les institutions de son choix. »

Au Liban, notre message à l'intention de toutes les parties reste inchangé : « Le peuple libanais doit retrouver son unité, le Liban doit recouvrer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Le Liban peut continuer à compter sur l'amitié agissante de la France. »

Toutes ces situations doivent se dénouer par la négociation et non par les armes. Dans cet esprit, j'ai salué, en son temps, les initiatives du roi de Jordanie et du chef de l'O.L.P. relayés par le président Moubarak. Je souhaite qu'elles puissent aboutir.

Mais, pour que ce dialogue fût utile et constructif, il fallait que les parties reconnaissent, sans ambiguïté, les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, c'est-à-dire le droit d'Israël à l'existence. Les déclarations du roi Hussein faites lors de sa visite à Washington les 30 et 31 mai derniers pourraient le laisser espérer. Ces résolutions doivent, à nos yeux, constituer, avec la juste reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, la base de tout règlement véritable de paix au Proche-Orient.

Le retrait israélien ouvre une nouvelle période de l'histoire du Liban.

Le Liban a droit, lui aussi, à la paix. Nous n'avons cessé d'agir dans le sens de la réconciliation nationale de tous les Libanais, à Lausanne puis en préconisant la tenue d'une nouvelle conférence inter-libanaise.

Notre pays s'est employé à créer les conditions d'une intervention plus efficace des Nations unies. Cela ne fut pas sans mal. Il a obtenu le vote unanime d'une résolution du Conseil de sécurité, le 31 mai dernier, appelant à « l'arrêt des actes de violence contre les populations civiles » et demandant à toutes les parties « de prendre les mesures nécessaires pour soulager les souffrances de tous ». Ce vote devrait pouvoir permettre de confier au président du Conseil de sécurité une mission de consultation avec les parties intéressées, organisée en liaison avec le secrétaire général.

S'agissant du conflit du golfe, la France a déploré et déplore la persistance de la guerre entre l'Irak et l'Iran qui épuise ces deux grandes nations et menace la stabilité dans l'ensemble de la région.

La France souhaite que soit préservé l'équilibre multiséculaire entre Persans et Arabes. Elle agit dans le respect de ses engagements extérieurs et avec le souci de rétablir les conditions d'une paix durable. Elle n'a cessé de faire des propositions utiles, comme en témoignent son action qui a conduit — vous vous en souvenez — à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 540. Elle persévéra dans cette voie.

En Afrique, la France ne saurait accepter que la guerre ajoute ses ruines à celles de la misère et que le continent soit livré au jeu des affrontements entre les superpuissances.

Nous sommes et nous serons fidèles à nos responsabilités juridiques et historiques. Nos engagements seront tenus, quelles que soient les circonstances.

Il en fut ainsi au Tchad, où, cependant, toute obligation contractuelle de la part de notre pays avait disparu depuis 1976. Je m'y suis rendu récemment. J'ai pu constater que la réconciliation nationale progresse — nous la favorisons —, et que l'administration tchadienne se remet peu à peu à fonctionner. Celle-ci fait face à une situation de grande pénurie, pour laquelle la communauté internationale devrait manifester sa solidarité.

Sur le plan militaire, force est de constater que l'accord franco-libyen de septembre 1984 n'a pas été respecté en totalité. Nous n'acceptons pas cette situation de fait. J'ai eu l'occasion de le dire moi-même aux autorités de Tripoli. Notre but demeure l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Tchad, à l'abri de toute ingérence extérieure. Toute solution au problème de ce pays passe par la négociation et la réconciliation.

Mesdames, messieurs, en Afrique toujours, mais plus au sud, la France a déploré, déploré et condamné l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Elle le fait sans faiblesse, en étroite concertation avec les pays africains et en relation avec ses partenaires occidentaux, notamment ceux de la Communauté. Elle œuvre pour que la Namibie accède sans délai à l'indépendance conformément à la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies.

Regardons maintenant du côté du nouveau continent.

En Amérique centrale, notre conviction est que seule une approche fondée sur le dialogue et la négociation, refusant de faire des Etats de cette région un enjeu de l'opposition des deux super-grands, peut consolider la paix et les valeurs auxquelles nous croyons. C'est cette conviction qui fut à l'origine de la déclaration franco-mexicaine sur le Salvador en 1981. Elle éclaire toujours notre soutien aux efforts du groupe de Contadora, comme notre dialogue constant avec le Nicaragua.

La France s'engage donc d'une façon résolue pour le maintien de la paix. Elle veut que s'apaisent les conflits.

Mais cela n'est possible que parce que notre pays dispose des moyens de son indépendance.

Deuxième objectif : sauvegarder l'indépendance de la France.

A quoi tient l'indépendance pour un pays comme la France ? D'abord et essentiellement, à sa capacité d'assurer sa propre défense.

Les Français se sont dotés, il y a déjà de nombreuses années, d'un outil remarquable : une force de dissuasion nucléaire autonome qui leur permet de ne dépendre de personne pour leur sécurité.

M. François d'Aubert. Vous avez voté contre !

M. le ministre des relations extérieures. Ils entendent maintenir cette capacité, au sein de l'alliance, dans un contexte difficile créé par l'accélération des changements technologiques et par l'apparition de menaces nouvelles.

L'attachement à la dissuasion nucléaire n'est pour nous ni un dogme ni un postulat. Mais tout indique que cette dissuasion est en mesure d'assurer notre défense et rien ne permet de craindre qu'il en soit autrement.

Les avancées d'une nouvelle génération d'armes défensives installées en partie dans l'espace — je pense, par exemple, au programme américain de défense stratégique — ne le nient pas : cela reste et restera vrai pour longtemps encore.

Cependant, la France ne conteste à personne le droit de procéder à des recherches à la condition que celles-ci soient en conformité avec les engagements existants, comme le traité A. B. M. de 1972 sur les armes anti-missiles signé par les Soviétiques et les Américains. La France conteste d'autant moins ce droit que tous ou presque tous procèdent aux dites recherches.

Mais elle est préoccupée par le mirage d'une fausse sécurité qui conduirait, en fin de compte, à l'abandon de toute responsabilité, comme de toute solidarité en matière de défense, autant que par le développement incontrôlé d'une course aux armements dans l'espace consécutive à l'introduction de systèmes radicalement nouveaux qui constitueraient un facteur d'instabilité dans l'équilibre de la dissuasion.

Ce bouclier spatial qui reste à forger ne peut apporter réponse à tout dans l'état des connaissances humaines, et on doit préserver le dispositif de la dissuasion qui garantit l'équilibre et donc, en fin de compte, la paix.

Rien de ce qui se dit autour des recherches amorcées dans ce domaine, notamment avec l'initiative de défense stratégique, n'est négligeable pour autant. Mais comment peut-on répondre à l'invitation de participer à l'exécution de ce que l'on ne connaît pas, à ce que l'on ne mesure pas, alors que, nulle part, il ne nous est proposé de participer à la décision, ce qui, à nos yeux, est déterminant ?

Le premier devoir des Européens est donc de juger par eux-mêmes de leurs besoins, de leurs intérêts et de leurs objectifs. Les ministres des affaires étrangères et de la défense des sept pays de l'Union de l'Europe occidentale, qui se réunissent désor-

mais deux fois par an, ont fixé le cadre de la réflexion commune sur ce défi nouveau, un inventaire approfondi de leurs moyens pour définir, à l'automne, une réponse coordonnée à l'offre que les Etats-Unis ont adressée à chacun d'entre eux.

Tout comme elle doit renforcer sa capacité à assurer elle-même sa propre sécurité, dans le respect des alliances auxquelles elle appartient, la France doit conserver sa liberté de parole aux côtés de ses partenaires dans la construction européenne, deuxième condition de son indépendance.

D'abord, et tout naturellement, je viens de le rappeler, dans le cadre que lui a forgé l'histoire : Europe.

Nous sommes à la veille de la date historique de l'élargissement de la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal. Je signerai demain, à Lisbonne et à Madrid, au nom du Gouvernement français, le nouveau traité.

Cet élargissement est une chance véritable pour l'Europe, désormais ensemble vivant, dynamique, porté à ses dimensions de grand continent.

Telle est ma conviction.

Notre Communauté a déjà prouvé sa vitalité en surmontant les difficultés qu'elle avait laissées s'accumuler. Les contentieux ont été résolus, la réforme des politiques communes a progressé ; les programmes nécessaires à l'avenir de l'Europe — Esprit, Jet, Airbus — ont été engagés ; la réflexion sur les institutions de l'Europe et son rapport avec ses citoyens a été amorcée.

Cette grande œuvre, la construction européenne, qui nous est devenue familière au point de pénétrer tous les aspects de notre vie quotidienne, continue d'inspirer espoir et enthousiasme à la jeunesse.

Mais l'Europe est-elle capable d'aller au-delà d'une gestion lourde trébuchant de crise en crise ? Telle est la question.

Dans quelques jours au sommet de Milan, les « Dix » auront deux occasions de tremper leur volonté.

D'abord, avec le défi représenté par la montée des technologies de pointe autour desquelles s'élabore l'avenir de nos civilisations industrielles. C'est bien à l'aune du savoir faire de la communauté dans ces domaines nouveaux que se mesurera d'ici à la fin du siècle son autonomie, c'est-à-dire en définitive la notre.

Fidèle à la ligne tracée par lui depuis plusieurs années, le Gouvernement français a proposé à nos partenaires d'accélérer la mise en place d'une Europe de la technologie.

Les exemples que j'ai déjà cités d'Airbus, d'Ariane, d'Esprit, de Jet nous ont convaincus que la coopération entre Européens dans la recherche technologique était possible, qu'elle n'était pas vouée à la stérilité des bureaucraties, lorsqu'elle répondait à une nécessité vitale.

Tel est l'esprit du projet Euréka, qui relève fondamentalement du domaine civil.

Mais les résultats de la recherche avancée comme la micro-informatique, l'optique, la robotique ou la physique des hautes énergies contribueront aussi à accroître la capacité de l'Europe à assurer sa propre sécurité. Il lui appartiendra de faire ses choix en fonction de ses intérêts, le moment venu, et si elle le veut.

A Milan encore, la Communauté manifestera, du moins souhaitons-le, une égale volonté de rénover pratiques et institutions, en utilisant, au service de la construction de l'Europe, la légitimité démocratique que lui apporte le parlement européen, en faisant un usage judicieux de ses ressources, en renonçant aux procédures paralysantes.

Pour sa part, la France va s'employer, une nouvelle fois, à rendre à la Communauté son élan, son audace et la détermination dont elle a su faire preuve il y a trente-cinq ans, un 9 mai, en répondant à l'appel de Robert Schuman.

Elle appellera une fois encore les Européens à l'édification d'une véritable union européenne.

Elle y sent en effet comme un moyen de renforcer une indépendance liée désormais à celle de ses partenaires les plus proches — je pense, en particulier, à la République fédérale d'Allemagne.

Mais préserver les chances d'une véritable indépendance ne signifie pas, à mes yeux, s'enfermer dans un splendide isolement, fût-il européen. Notre pays est trop au cœur de réseaux multiples de solidarités, tissés et hérités de l'histoire, pour qu'il en soit ainsi.

Pour préserver notre identité culturelle, tout en élargissant nos solidarités, nous disposons d'un atout remarquable : notre langue.

Comment oublier en effet l'appai que représentent les dizaines de millions de francophones répartis à travers le monde !

La francophonie n'est pas un accessoire dépassé, elle est un instrument vivant et dynamique, vecteur privilégié du dialogue et de l'échange. Cette communauté s'élargit parce qu'elle a donné les preuves de sa capacité à regrouper les intérêts les plus divers autour d'un projet et d'une culture.

La mise en place d'un haut conseil, due à l'initiative de M. le Président de la République, la préparation d'un sommet francophone, la relance de l'Agence de coopération culturelle et technique sont autant d'étapes qui marqueront le renouveau de la francophonie.

M. Adrien Zeller. Vous aurez les crédits ?

M. le ministre des relations extérieures. Autour de la promotion de sa langue, mesdames, messieurs, notre pays doit en second lieu valoriser son action culturelle.

Permettez-moi, à cet égard, de rappeler quelques chiffres : nous scolarisons à l'étranger, dans nos 450 établissements, environ 165 000 élèves. Nous envoyons plus de 750 lecteurs et attachés linguistiques dans les différentes régions du monde.

Nous disposons de 150 centres et instituts culturels, d'une vingtaine de centres de documentation universitaire, scientifique et technique, auxquels s'ajoute le relais de près d'un millier de centres de l'Alliance française.

Enfin, nous accueillons chaque année plusieurs milliers de boursiers.

Le projet culturel extérieur de la France repose aussi sur le développement de grands réseaux de communication. A ce titre, le Gouvernement a fait un effort exceptionnel en faveur de Radio France internationale, aujourd'hui dans le peloton de tête des radios internationales.

De même, il convient de saluer les progrès de la télévision francophone dont mon département a, vous le savez, pris l'initiative.

M. François d'Aubert. Vous ne l'avez jamais regardée !

M. le ministre des relations extérieures. Troisième objectif : assurer le rayonnement de la France. Ainsi se trouvent renforcés, mesdames, messieurs, les moyens d'assurer la présence et le rayonnement de la France dans le monde.

Le récent colloque international sur les libertés et les droits de l'homme, réuni à Paris à l'initiative du Premier ministre, bénéficiait du haut patronage du Président de la République et du président de votre assemblée. Il a été l'occasion de rappeler nos engagements : soutien à tous les hommes et à toutes les femmes en butte aux persécutions et à l'oppression des régimes dictatoriaux, condamnation de toutes les formes de discrimination et de racisme, au premier rang de l'apartheid. Cela fait aussi partie du patrimoine culturel de la France et contribue à assurer son rayonnement.

Le prix Nobel de la paix, Lech Walesa, a pu écrire à cette occasion qu'il se réjouissait que cette rencontre se déroule en France, « lieu naturel d'un tel débat ». Eternel débat en effet, car rien n'est jamais acquis dans ce domaine.

La lutte est quotidienne, croyez-en celui qui vous parle, pour la libération des détenus, la grâce des condamnés, l'autorisation de sortie ou le droit de retour, la disparition de la torture, la réunion des familles. Cette activité est peu visible, mais elle existe.

C'est encore en pensant à l'homme, à ses droits et à ses besoins, que la France conduit les actions humanitaires qu'elle mène dans le monde.

Depuis plusieurs mois, la France s'est mobilisée en concertation étroite avec ses partenaires de la Communauté, les institutions multilatérales et les organisations non gouvernementales pour lutter contre l'effroyable catastrophe qui frappe le continent africain. Les images que nous avons vues, tous, sont insupportables.

Aujourd'hui, les relations entre Etats riches et Etats pauvres sont encore trop marquées par l'injustice, l'inégalité et la domination.

Cela ne peut plus et ne doit plus être.

Pardela les aides d'urgence indispensables pour surmonter les crises les plus aiguës, il est grand temps d'œuvrer pour une évolution réelle des relations économiques internationales.

D'abord, par un accroissement des flux financiers à destination des pays en développement.

L'aide publique au développement et certaines concessions unilatérales commerciales resteront longtemps encore nécessaires pour soutenir les économies les plus fragiles du tiers monde, notamment en Afrique.

C'est pourquoi la France consacre des ressources importantes à l'aide au développement et a largement ouvert son marché aux importations des soixante-six pays adhérents à la convention de Lomé qui vient d'être renouvelée pour la seconde fois, sous son impulsion. M. Nucci en parlera plus longuement.

Pour les pays en développement plus avancés, l'essentiel reste la mise en œuvre d'une réforme en profondeur du système économique international.

En effet, la dette considérable contractée par certains pays du tiers monde — plus de 800 milliards de dollars au total — ne peut être traitée par l'oubli ou la préterition.

Les pays d'Amérique latine les plus endettés ont subi de plein fouet les effets de la crise économique mondiale, du dérèglement du système monétaire international et des hausses des taux d'intérêt.

On devine aisément que les incidences sociales des politiques de rétablissement courageuses qu'ils appliquent ne seront pas supportables indéfiniment et que des risques existent pour la stabilité de ces pays, en même temps que pour l'économie mondiale tout entière.

Il faut, et la France s'y emploiera, prévoir et organiser l'avenir, au-delà des actions sérieuses et indispensables du Fonds monétaire international. C'est le sens de la démarche du groupe de Carthagène et de son secrétaire général, le Président d'Uruguay, qui a adressé aux participants du sommet de Bonn une lettre offrant aux pays du Nord « un dialogue politique » sur ces questions.

Le Président de la République, au nom de la France, a répondu positivement à cette offre. Je souhaite qu'elle soit également saisie par l'ensemble de l'Europe communautaire.

Mais ce n'est qu'un premier pas.

Par la voix du Président de la République, la France a, à plusieurs reprises, appelé à une réforme du système monétaire international qui permette aux pays en développement de tirer un plus grand bénéfice des efforts qu'ils font pour retrouver le chemin de la croissance.

La France souhaite que s'ouvrent de véritables négociations commerciales multilatérales sur l'ensemble des mesures protectionnistes. Des propositions précises pourraient être faites.

Dans une telle négociation, la Communauté européenne n'aurait pas à rougir de l'ouverture de son marché aux importations étrangères, particulièrement à celles du tiers monde.

Il va de soi que de telles discussions ne pourront s'ouvrir sans l'accord des pays en voie de développement eux-mêmes.

Mesdames, messieurs, continuer à plaider pour un nouvel ordre économique mondial, pour une juste rémunération des matières premières, pour l'établissement de règles commerciales équitables, telle est bien la vocation de la France face au désarroi du tiers monde.

Mesdames, messieurs les députés, une grande politique étrangère traduit toujours un idéal. Celui de la France a nom justice et paix dans le monde.

Les Français le savent et le reconnaissent. Mais notre position repose aussi sur la défense légitime des Français.

A cette double tâche participent tous nos agents diplomatiques, tous nos fonctionnaires en poste à l'étranger. Qu'il ne soit permis ici de dire l'estime que j'ai pour la façon dont ils remplissent leur mission.

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas comme Mme Neiertz !

M. le ministre des relations extérieures. Aujourd'hui, mesdames, messieurs, quatre de nos ressortissants sont privés de leur liberté au Liban.

Depuis près de deux mois, M. Marcel Fontaine et M. Marcel Carton, en poste à notre ambassade à Beyrouth, sont retenus en otages. Je voudrais ici rendre hommage à leur travail, à leur courage et au sens du devoir qu'ils ont toujours manifesté au service du pays.

Je souhaite également associer à nos pensées, M. Jean-Michel Seurat, universitaire, et M. Jean-Paul Kaufmann, journaliste, enlevés depuis le 22 mai dernier.

Les Français doivent savoir, et vous en premier, que tout est mis en œuvre pour obtenir la libération de nos quatre compatriotes. Aucun contact, aucune piste, aucune filière, n'est négligé. Aucun moyen de dialogue n'est écarté.

Je souhaite, s'ils le peuvent, qu'ils m'entendent et reprennent courage. Je souhaite que m'entendent ceux qui les détiennent. A ceux-là je dis : vous vous trompez sur la France. Vous n'ajoutez rien à votre cause en privant ces hommes de leur liberté, en semant l'angoisse dans leur famille et chez leurs proches.

Mesdames, messieurs, je viens d'évoquer le sort de nos compatriotes au Liban victimes après d'autres — je pense à nos soldats — de leur dévouement à l'idéal qui nous anime tous.

Il nous montre la précarité des choses de ce monde. Mais leur exemple est aussi celui de la France dans le monde, une France qui ne renonce pas.

Fort et libre, prête à relever les défis de la fin du siècle, fidèle à ses alliances, engagée irréversiblement dans l'Europe, elle poursuit la route qui lui a été tracée par l'histoire. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'opinion publique est depuis bien longtemps sensibilisée aux problèmes du tiers monde de la faim et du sous-développement.

Elle s'émeut un jour, comme vient de le rappeler M. le ministre des relations extérieures, devant les images insoutenables des drames qui lui sont montrées, elle exprime le lendemain une solidarité agissante vis-à-vis des populations éprouvées par le destin, mais elle a toujours besoin d'être rassurée sur l'utilité et l'efficacité des actions conduites avec l'argent qu'elle donne. La jeunesse, elle, marque un intérêt croissant pour les questions de développement, toujours prête à se mettre au service des nobles causes, toujours à l'écoute du message culturel et de l'identité de l'autre.

Les organismes socioprofessionnels comprennent chaque jour davantage l'intérêt économique du développement des pays du Sud et l'utilité d'une coopération active. J'ai pu moi-même mesurer récemment avec les organisations agricoles comme avec les professionnels de l'artisanat combien cet engagement est fort.

Depuis longtemps déjà, la France est l'avocat écouté du tiers monde. Depuis 1981, le Gouvernement accorde aux problèmes des pays du Sud une importance prioritaire dans le cadre de la politique extérieure de la France. Cet engagement déterminé, maintes fois réaffirmé et enrichi par le Président de la République, est fondé sur la conviction profonde qu'aujourd'hui plus encore qu'hier les destins du Nord et du Sud sont étroitement dépendants.

Croire que notre pays, et même l'Europe, retrouveront une croissance durable et stable, tandis que les pays en développement s'enfonceront davantage dans la crise, l'instabilité et la famine, constituerait une erreur politique majeure.

Il est temps de rejeter résolument les attitudes néocoloniales, comme la tentation du repli sur soi. La légitime aspiration au développement des jeunes nations rencontre l'intérêt bien compris des pays industrialisés pour développer une coopération économique, technique et culturelle diversifiée, fondée sur la confiance et l'apport mutuel. Sur le terrain de la coopération, générosité et réalisme sont complémentaires.

C'est à partir de cette analyse, et fort de ces convictions et du soutien d'une très large partie de l'opinion publique que le Gouvernement a décidé, il y a quatre ans, de renforcer l'engagement politique et financier en faveur du tiers monde.

Aujourd'hui, devant vous, mesdames, messieurs les députés, et comme j'ai eu l'honneur de le faire à plusieurs reprises devant votre commission des affaires étrangères, je voudrais mesurer le chemin parcouru et m'attacher à analyser les engagements et, surtout, les responsabilités qui nous attendent pour être mieux à même de répondre à des besoins et à une situation internationale qui ont connu des évolutions sensibles au cours des dernières années, pour ne pas dire au cours des derniers mois.

Dans un contexte de crise internationale très prononcée, la France a pris, depuis 1981, une part active dans la relance du dialogue Nord-Sud. Des engagements ont été contractés vis-à-vis de nos partenaires et une importante adaptation de notre politique de coopération a été mise en œuvre.

Force est de reconnaître aujourd'hui qu'en dépit des difficultés et des contraintes budgétaires, les engagements ont été tenus, que les propositions de la France ont progressé dans les enceintes internationales, que les outils de la coopération se sont adaptés, que les relations avec nos partenaires africains sont devenues plus intimes et plus confiantes tandis que, dans le même temps, de nouveaux programmes de coopération étaient décidés en Asie, en Amérique latine, au Maghreb.

Les préoccupations des pays en développement rencontrent largement celles qui ont été exprimées constamment par la France au cours des dernières années : taux d'intérêt réels trop élevés, mauvais ajustement des taux de change, dégradation des termes de l'échange, perspectives de reprise plus que lointaines, service de la dette, et, bien évidemment, situation de l'Afrique subsaharienne.

Sur toutes ces questions essentielles pour l'avenir de l'économie mondiale, la France a fait entendre sa voix, a soumis à ses partenaires des propositions, a montré le chemin. A Cancun, à la conférence de Paris des pays les moins avancés, à New York, devant l'assemblée générale du F.I.D.A., devant les chefs d'Etat africains, ou encore, tout récemment, à Bonn au sommet des pays industrialisés, le Président de la République s'est fait l'avocat inlassable d'un nouvel ordre économique. La France a mis ses actes en harmonie avec son discours.

Oui, les engagements contractés par la France sont tenus.

Le premier d'entre eux concerne l'accroissement de notre effort d'aide publique au développement, hors départements et territoires d'outre-mer : dix milliards de francs en 1980, plus de 23 milliards de francs en 1985, soit un accroissement de 0,36 p. 100 à plus de 0,52 p. 100 du produit national brut. Désormais, la France se situe en tête des grands pays industrialisés. Ce résultat mérite d'être souligné, à un moment où bon nombre de nos partenaires du Nord relâchant leurs efforts.

Les pays les moins avancés ont fait l'objet de mesures particulières, et l'engagement de leur consacrer 0,15 p. 100 de notre P.N.B. en 1985 sera tenu dans les délais prévus. Ces chiffres se passent de commentaire. Aux yeux de la communauté internationale, la France respecte sa parole et accroît ses relations avec ses amis traditionnels.

Au centre de notre politique, nous avons placé les pays auxquels nous sommes traditionnellement liés, mais également ceux dont les difficultés sont les plus grandes. Les pays les moins avancés : 86 p. 100 des crédits dont j'assume la responsabilité sont consacrés à l'Afrique, et 68 p. 100 de l'aide française va aux Etats africains au sud du Sahara. Les dernières données de l'O.C.D.E. confirment que la France est le premier bailleur d'aide en faveur de ce continent. Il n'y a pas dispersion de nos efforts : là encore, nous avons tenu nos engagements.

Des relations de confiance ont été établies avec des pays qui s'étaient auparavant éloignés de la France, comme Madagascar, le Bénin, le Congo, la Guinée. De nouvelles missions de coopération ont été ouvertes dans les Petites Antilles et en Guinée. M. le ministre des relations extérieures, qui s'est rendu récemment dans ce pays, a pu constater combien notre capital de confiance est grand auprès du peuple et des dirigeants guinéens. Dans le même temps, les interventions de la caisse centrale de coopération économique ont été étendues à de nouveaux pays : l'Angola, le Mozambique, le Ghana.

Chaque fois que je me rends sur le terrain, que je vois les chefs d'Etat et les ministres africains, je constate que l'action de la France est profondément appréciée et ses efforts en faveur du développement reconnus.

Nous avons aussi développé de nouvelles coopérations avec l'Inde — comme cela vient d'être illustré à l'occasion de la visite de son Premier ministre avec l'Indonésie, le Brésil et l'Argentine, et renove profondément notre coopération avec les pays du Maghreb.

Les critiques symétriques qui s'élevaient à l'encontre de notre coopération montrent qu'elle doit être sur la bonne voie : pour les uns, on ne s'occuperait que de l'Afrique francophone ; pour les autres, on l'abandonnerait. La vérité est qu'un effort d'efficacité sans précédent a été entrepris, qui bénéficie à tous nos partenaires.

Notre troisième orientation concernait la priorité à donner à la satisfaction des besoins essentiels des pays avec lesquels nous avons une coopération active : appui au développement rural et à la sécurité alimentaire ; satisfaction des besoins collectifs de base — santé, éducation, formation des hommes ; amélioration des infrastructures de transport et développement de la production énergétique dans le cadre de plans cohérents.

Le budget qui est placé sous ma responsabilité consacre près de 30 p. 100 des crédits aux actions de formation. Dans ce domaine, l'action de la France est exemplaire, même si elle doit s'adapter constamment aux besoins des Etats et même si elle est appelée, de plus en plus, à privilégier la formation des formateurs et des spécialistes de haut niveau. La France accueille 120 000 étudiants étrangers, dont près de 20 000 sont des boursiers du Gouvernement français.

Mais dans le même temps, car il y a là un intérêt et un enjeu politiques, elle consacre des moyens importants à l'appui des systèmes éducatifs nationaux et régionaux. Je citerai l'université du Bénin ou l'institut des ressources naturelles de Yamoussoukro.

Notre effort de recherche en coopération s'est également intensifié avec la réforme du C. I. R. A. D. et de l'O. R. S. T. O. M., institutions qui demeurent sans équivalent dans le monde.

Nous avons aussi procédé à une adaptation et à une rénovation de nos instruments d'aide.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer devant vous la réforme de notre assistance technique, avec une diminution de 3 000 coopérants en deux ans, la mise en place d'une coopération par projets, le renouvellement progressif des agents, le redéploiement des effectifs d'enseignants au profit des techniciens dans les pays ou de nouveaux besoins apparaissent, ainsi que l'effort consenti en faveur de la titularisation et de la réinsertion des coopérants.

Cette politique, qui vise à mettre fin à la coopération de substitution, sera poursuivie.

Un important effort a été également entrepris pour évaluer systématiquement nos interventions : la coopération est chose trop grave pour que ne soient pas constamment tirées les conclusions des expériences passées et mieux définies nos actions nouvelles.

A côté de ses interventions bilatérales, la France a mis tout son poids dans le système multilatéral pour plaider en faveur du tiers monde.

Je pense d'abord à la Communauté économique européenne qui est, pour nous, l'instance multilatérale la plus proche. Si la troisième convention de Lomé peut être considérée comme satisfaisante, c'est largement grâce à l'action de la France. L'enveloppe du VI^e fonds européen de développement a pu être ainsi

portée à 7,4 milliards d'ECU, soit à plus de 51 milliards de francs. Je voudrais insister — mais nous aurons l'occasion d'en discuter certainement à l'automne, lorsque nous examinerons les textes de ratification — sur le caractère à la fois exceptionnel et exemplaire de cette réussite à un moment où la plupart des autres institutions internationales connaissent des difficultés financières sérieuses. La reconstitution des ressources du F.I.D. — Fonds international pour le développement agricole — comme la reconstitution des ressources de l'A.I.D. — Association internationale du développement — constituent un exemple particulièrement préoccupant de ces difficultés.

Au Club de Paris dont nous assumons la présidence, nous participons activement à la recherche des solutions les mieux adaptées aux problèmes d'endettement, notamment en faveur des pays africains.

Mais les mécanismes de réajustement sont insuffisants. Dans le cadre de la Banque mondiale, nous avons été à l'origine de la création du fonds spécial Afrique, dont nous sommes le premier bailleur avec l'Italie. Ce fonds, destiné à appuyer des politiques de redressement économique, commencera à fonctionner, nous en avons reçu l'assurance, récemment, des le mois de juillet. Il apportera aux pays africains des moyens nouveaux, indispensables pour mener à bien leurs efforts d'ajustement.

Mesdames, messieurs les députés, ce bilan rapide ne doit pas pour autant nous amener à céder à l'autosatisfaction. Face à l'immensité de nos responsabilités, nous devons sans cesse rechercher plus d'efficacité et des réponses mieux adaptées à des situations changeantes.

Depuis quatre ans, le contexte international a évolué, et c'est dans cette perspective que se situent les orientations nouvelles de notre action.

Il est incontestable qu'aujourd'hui l'économie internationale émerge, bien que timidement, de la plus grave récession de l'après-guerre et que, considérée de manière globale, la situation tendrait à s'améliorer. Toutefois, cette reprise demeure fragile et, surtout, très inégale. A cet égard, plusieurs indices paraissent préoccupants :

D'une part, la reprise vigoureuse de l'économie américaine semble s'essouffler.

D'autre part, les déséquilibres de fond du système monétaire international subsistent, les fluctuations erratiques des marchés des changes persistent. Elles affectent lourdement les balances des paiements des pays en développement, qui voient se réduire les flux de capitaux dont ils bénéficiaient. Leur situation reste donc très difficile, d'autant que les écarts entre eux ont tendance à s'accroître. Les pays de l'Asie du Sud-Est semblent sur la bonne voie et participent activement à la relance de la croissance dans la région Pacifique. En Amérique latine, l'équilibre financier d'Etats fortement endettés reste instable, en dépit des mesures prises.

La situation du continent africain est la plus grave et, pourtant, si le drame de la sécheresse a pu susciter une importante aide d'urgence, dans son ensemble, l'aide au continent se ralentit, et les donateurs s'essouffent.

Face à cette situation et malgré les contraintes de la rigueur, la France entend poursuivre son effort. Il concernera en premier lieu la rénovation de notre outil d'assistance technique, en étroite concertation avec nos partenaires d'Afrique et du Maghreb, afin d'organiser notre coopération autour de projets bien identifiés et précis. Parallèlement, notre assistance à la formation doit être accrue, avec une attention particulière à la formation des formateurs.

Pour les étudiants étrangers en France, notre action doit aller dans le sens d'une meilleure sélection, d'un « suivi » pédagogique plus fin et d'un accueil mieux organisé.

En ce qui concerne le développement rural, notre aide doit évoluer plus rapidement vers un soutien à la définition et à la mise en œuvre de politiques agricoles globales et cohérentes. Face à l'immensité de la crise des systèmes africains, les réponses partielles sont dépassées et doivent céder le pas à des approches sectorielles et rigoureuses. L'exemple du sous-continent indien, où la famine a disparu désormais, a prouvé l'efficacité d'une approche globale et concertée. A cet égard, je voudrais insister sur l'importance de la coopération régionale en Afrique. Celle-ci est restée insuffisante et les Etats africains ont désor-

mais conscience de l'interdépendance de leurs économies. Les organismes sur lesquels elle s'appuie doivent voir leur rôle redéfini, comme l'a proposé récemment le président Kountché.

J'étais ce matin même au Conseil mondial de l'alimentation, et je puis vous dire, mesdames, messieurs les députés, que la démarche proposée dans ce domaine par la France est largement partagée. Aussi vous comprendrez que la présence de cette dernière et son poids au sein des organisations multilatérales doivent être accrues. L'enjeu est d'importance. Les opinions publiques souhaitent voir notre pays s'engager plus hardiment dans le développement. Mais notre opinion publique souhaite aussi que, d'une manière générale, les conditions d'utilisation de l'aide soient définies. Je ne le conteste pas : des progrès sont à accomplir dans de nombreux domaines, notamment pour l'acheminement de l'aide alimentaire.

Notre politique de coopération s'adresse à toutes celles et à tous ceux qui souhaitent que soit relevé le défi africain.

Dans l'incapacité de faire face à l'explosion démographique et de maîtriser ses rigidités structurelles, ce continent connaît une famine catastrophique qui touche plus de vingt Etats.

La communauté internationale s'est mobilisée comme jamais elle ne l'avait fait auparavant. Je ne reviendrai pas sur les décisions du sommet européen de Dublin. La France a pris sa part dans cet immense effort et chaque jour nous intervenons pour acheminer des produits alimentaires, lutter contre des épidémies ou satisfaire les besoins en eau des populations. C'est notre responsabilité et nous l'assumons avec l'aide des organisations non gouvernementales françaises qui font un travail absolument remarquable, notamment en Ethiopie et au Soudan.

Notre programme d'aide alimentaire, grâce à l'efficacité de la cellule d'urgence et de veille récemment créée à la demande du Premier ministre, est exécuté à 80 p 100 au titre de la campagne qui s'achève.

Mais cela ne suffit pas : la sécheresse n'explique pas tout. Sans une action rigoureuse sur les structures et l'environnement, les famines se reproduiront dans l'avenir et sans doute de manière plus fréquente. C'est le souhait des populations frappées par la sécheresse de retrouver rapidement un statut de producteur, elles qui répugnent au gaspillage et à la situation d'assisté.

Voilà pourquoi, au sommet de Bonn, le Président de la République a présenté une série de propositions qui ont été acceptées par tous les participants. Elles visaient à apporter une réponse d'urgence tout en prenant en compte les besoins du développement, en relançant les productions, en engageant un vaste effort de recherche et en organisant un plan de lutte contre la désertification.

L'ampleur du défi fait que l'Etat seul ne pourra répondre à tous les besoins. Il est indispensable d'encourager et d'associer de nouveaux acteurs du développement. Je pense, mesdames, messieurs les députés, vous qui, pour la plupart, êtes des élus locaux, aux collectivités locales, dont le rôle croît avec la décentralisation, mais aussi à nos entreprises, nos agriculteurs, leurs organisations professionnelles, sans revenir sur la contribution essentielle des organisations non gouvernementales.

De nombreuses initiatives existent : il faut les développer. C'est pourquoi nous avons décidé de créer au mois de février une bourse de projets de coopération décentralisée. L'idée en est simple : rapprocher les besoins, tels que nous les connaissons, des partenaires français qui veulent agir, aider, coopérer, sans savoir toujours comment s'y prendre. Un comité de pilotage, où sont représentés à égalité les organisations non gouvernementales, les collectivités territoriales, les organisations socioprofessionnelles et les ministères concernés, assure la mise en œuvre. Je souhaite accroître cette forme de coopération. Des moyens y seront consacrés.

Pour terminer, je veux, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, parler de la jeunesse de l'Europe.

Elle peut et doit jouer un rôle essentiel pour la compréhension des peuples du Nord et du Sud. Des orientations ont été décidées au sommet européen de Fontainebleau avec la création de volontaires européens, et des mesures seront prises dans les mois qui viennent. Il y a là une grande cause qui mobilise et mobilisera notre jeunesse.

Au terme de cet exposé, je me garderai de toute auto-satisfaction. Face au drame de la faim à l'injustice absolue du sous-développement, rien n'est jamais achevé, rien n'est jamais suffisant. Nous devons maintenir notre effort, faire évoluer notre outil de coopération avec un souci permanent d'efficacité accrue. La France doit continuer dans le concert des nations de plaider la mobilisation des pays industrialisés en faveur du Sud pour leur développement.

C'est également notre intérêt. Tel est le combat que nous avons à mener en cette année internationale de la jeunesse dont les trois thèmes sont retenus : paix, développement, solidarité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

(M. Philippe Seguin remplace M. Louis Mermeat au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. PHILIPPE SEGUIN, vice-président.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les hasards du calendrier font que ce débat de politique étrangère se déroule la veille d'un acte important pour la Communauté européenne. Ainsi que le rappelait à l'instant le ministre des relations extérieures, demain les dix Etats membres de la Communauté vont signer le traité qui liera à l'Europe deux nouveaux pays : l'Espagne et le Portugal.

Désormais, la Communauté achève sa croissance géographique. L'élargissement est le fait majeur de l'actualité communautaire. C'est un événement historique d'autant plus important qu'il se produit à un moment où l'on constate une crise de croissance de la Communauté.

La politique européenne définie par le Président de la République et appliquée par le Gouvernement est dans le droit fil d'une exigence : renforcer l'idée d'un grand dessein pour l'Europe, en toute lucidité, patiemment mais fermement.

En ouvrant ses frontières à la péninsule ibérique, l'Europe se donne sa vraie dimension. Ensemble géographiquement cohérent, la Communauté renoue avec son histoire culturelle et politique.

Deux Etats souhaitaient depuis sept ans entrer dans la Communauté européenne, pour des raisons économiques certes, mais aussi pour s'ancren aux plus vieilles démocraties du monde. Ce symbole-là, sans avoir oublié toutes les contraintes et les enjeux économiques, la France l'a compris. C'est la raison pour laquelle le Président de la République a tenu, pendant toute la présidence française, au premier semestre de 1984, à engager le processus de règlement des dossiers difficiles entre les dix Etats européens. Ce travail achevé au sommet de Fontainebleau, la voie a été pleinement ouverte pour les négociations finales, dernière étape avant l'adhésion.

Il n'aurait pas été responsable d'ouvrir toutes grandes les portes de l'Europe aux deux nouveaux Etats sans assortir cette entrée de conditions strictes. Les dossiers délicats n'ont pas manqué. A chaque fois, sur chaque règlement, la France a tenu à marquer sa volonté d'autant plus forte que notre position favorable à l'élargissement n'était pas remise en cause. Tous les règlements communautaires pour les productions méridionales ont été réformés — le vin, les fruits et légumes, la pêche —, la plupart du temps à l'initiative de la France. Dans le traité figurent de multiples précautions pour protéger nos secteurs sensibles. Les négociations ont été longues, difficiles ; je peux dire que les résultats sont satisfaisants.

En outre, le Gouvernement a tenu à mettre en place un « volet interne » de soutien aux régions du sud de la France, indépendamment des mesures européennes destinées à accompagner le processus d'élargissement. Je fais allusion aux programmes intégrés méditerranéens, les P. I. M., dont le règlement cadre est actuellement négocié à Bruxelles.

C'est ainsi que des avenants aux contrats de plan « Etat-régions » ont été signés ou le seront prochainement. Pour le seul secteur agricole, c'est plus de 240 milliards de francs qui sont engagés en 1985, au titre de l'élargissement.

Pour conclure sur le passage de l'Europe de dix à douze, faut-il rappeler les atouts qui vont être offerts aux secteurs industriels et commerciaux ? Les accords de 1970 lient l'Espagne à la Communauté et instaurant des droits de douane discriminatoires aux produits européens exportés vers l'Espagne et ceux signés en 1972 avec le Portugal vont être abolis progressivement dans leurs effets. Des industries entières trouveront dans la péninsule ibérique un secteur d'expansion générateur d'emplois à court et moyen termes. La France est bien placée à ce titre.

Sur cette affaire, le Gouvernement a, d'un bout à l'autre, pris ses responsabilités. La France devant le marché espagnol et portugais a des atouts ; elle doit les jouer. Elle conserve aussi des inquiétudes pour quelques secteurs sensibles. Nous devons, avec tous les professionnels concernés, veiller avec vigilance au respect par chaque partie des clauses prévues dans le traité.

Nous devons aussi nous assurer que l'élargissement n'affectera pas les relations privilégiées que la Communauté entretient avec les pays du bassin méditerranéen : cette zone est pour la France d'une importance toute particulière. Le conseil des ministres, qui s'est tenu le 30 mars à Bruxelles, a pris l'engagement de maintenir des courants d'échanges avec ces pays. Il convient maintenant d'adopter les mesures propres à y parvenir. Je le rappelle, c'est pour notre pays un point tout à fait essentiel.

Mais 1985 n'est pas seulement l'époque où s'achève la construction géographique de l'Europe. C'est aussi celle où, la croissance une fois achevée, d'autres questions émergent sur le devant de la scène auxquelles les gouvernements, et notamment le nôtre, doivent apporter des réponses. Déjà, l'an dernier, à cette tribune, le ministre des relations extérieures avait appelé l'attention sur cette nécessité. La Communauté, élargie désormais à douze, risque de perdre le fil de son avenir si, par myopie, elle ne prend en compte que les intérêts à court terme.

En premier lieu, les politiques existantes doivent être adaptées si on veut qu'elles survivent. Il en est ainsi de la politique agricole commune.

La P.A.C. qui a eu d'indéniables effets bénéfiques sur l'agriculture des Etats membres semble, aujourd'hui, secouée de turbulences. La France y reste fondamentalement attachée ; elle l'a encore démontré lors du sommet des pays industrialisés de Bonn. Mais elle n'ignore pas le problème des excédents agricoles. Si le gouvernement français entend que soient préservés les principes fondamentaux de la P.A.C., il n'est pas hostile aux réformes. Au contraire ! Comme il l'a notamment prouvé le 31 mars 1984 avec l'accord agricole et le 4 décembre 1984 avec le règlement vin et les décisions de maîtrise budgétaire, nous sommes très conscients de la nécessité de nous adapter.

Mais la réforme de la P.A.C., entreprise déjà depuis plusieurs années, va requérir de nous tous un immense effort de réflexion. Le ministre de l'Agriculture s'y engage. Nous en reparlerons. Il ne faut pas sous-estimer les divergences de vues entre les Dix, comme la récente réunion de Sienna l'a montré.

La P.A.C. est une arme puissante pour notre croissance économique ; il faut veiller à ce qu'elle ne s'émeusse pas. En particulier, la vocation exportatrice de l'Europe agricole doit être réaffirmée face aux offensives de ceux qui la contestent et notamment des Etats-Unis.

Dans le contentieux qui oppose les Etats-Unis à la politique agricole commune, il convient de rappeler quelques chiffres simples. Les Etats-Unis accusent les Européens de trop aider leurs agriculteurs. Or, en 1983, les dépenses de soutien direct à l'agriculture représentaient 0,75 p 100 du P.I.B. aux Etats-Unis et seulement 0,54 p. 100 du P.I.B. dans la Communauté. Dans le commerce agricole international, la Communauté est déficitaire de plus de 4 milliards de dollars vis-à-vis des Etats-Unis. Je pourrais allonger la liste ; en fait, ce qui importe c'est que les critiques portées à la P.A.C. visent plus globalement l'édifice européen.

Tant que la P.A.C. restera la seule politique véritablement communautaire, elle sera attaquée et l'Europe n'en sera que plus fragile. C'est pourquoi d'autres politiques doivent être développées qui répondront aux besoins d'autres secteurs de l'activité économique ou sociale. C'est le cas de l'industrie et de la recherche.

En effet, au premier rang de ces politiques nouvelles, le Gouvernement français a placé la promotion d'un espace commun pour la modernisation de l'industrie et le soutien de la recherche. Dans notre mémorandum de septembre 1983, nous relevions le fractionnement des initiatives industrielles des Etats membres et plus encore de leurs efforts de recherche. Or nous constatons que là où l'Europe a su s'organiser, susciter des économies d'échelle et mettre les moyens en commun, les succès ont été manifestes : c'est le cas d'Airbus, d'Ariane, du C.E.R.N., du Jet ou d'Esprit. L'exemple d'Euréka dont vient de parler M. le ministre des relations extérieures est une bonne illustration de ce type de coopération qu'il convient maintenant de promouvoir.

On ne devrait jamais parler de politique industrielle sans y ajouter la politique sociale. Or l'espace social européen a été trop négligé, en dépit des efforts constants de la France. La construction d'un espace social européen demeure un objectif essentiel. La position de la France exprimée à Bruxelles ne souffre pas d'ambiguïté.

Dans le mémorandum de 1983, il est écrit : « Une politique industrielle et de recherche novatrice ne peut se développer sans que les travailleurs y soient associés par leur formation, par l'amélioration des conditions de travail, par la négociation et la concertation ainsi que par leur libre expression. »

De plus, toute différence trop importante dans les conditions de travail ou dans les politiques sociales provoque inévitablement des distorsions de concurrence dont les entreprises peuvent être les victimes.

La France a engagé à Fontainebleau plusieurs projets visant à mettre en place les prémices d'un espace social. Le conseil des ministres des affaires sociales qui doit se tenir jeudi prochain à Luxembourg aura à se prononcer sur plusieurs textes non négligeables : la directive « Bruit », les congés parentaux, l'homogénéisation des qualifications des travailleurs européens, la couverture sociale des volontaires pour le développement. Là encore, le travail engagé commence à porter quelques fruits, malgré les réticences évidentes de la part de certains de nos partenaires.

Enfin, la liste des politiques nouvelles serait fort incomplète si l'on n'y incluait pas l'Europe des citoyens.

L'Europe doit aussi être un espace « reconnu » par les citoyens. Cette reconnaissance d'un ensemble homogène, sans entraves excessives, passe par quantité de mesures concrètes. A titre d'exemple, la France a déjà signé avec la République fédérale d'Allemagne un accord d'allégement des formalités aux frontières. Vendredi prochain, un accord identique va être signé entre la France, la République fédérale d'Allemagne et le Benelux. C'est un pas franchi entre cinq Etats membres, qui montre la voie à suivre.

Le Gouvernement français a marqué à Fontainebleau sa volonté de faire avancer le dossier de l'Europe des citoyens. Les conclusions du comité *ad hoc* seront présentées au sommet de Milan. Le Gouvernement inscrit au premier rang de ses priorités en la matière l'adoption de mesures tangibles rendant l'Europe plus proche de ses habitants, et tout particulièrement de sa jeunesse. L'Europe se fera si elle parvient à être pour les jeunes Européens un espace vivant et ouvert. Et j'ai eu le très grand plaisir d'entendre ce matin à Strasbourg le président Pertini plaider en faveur de la jeunesse et de l'Europe. Pour y parvenir, des mesures concrètes devront être prises ; un passeport, un permis de conduire européens sont quelques éléments qui vont d'ores et déjà dans la bonne direction.

Mais les politiques nouvelles demandent la réalisation préalable ou simultanée de plusieurs conditions. En effet, l'adaptation de la politique agricole commune, la politique de la recherche, les politiques industrielles, l'espace social européen, l'Europe des citoyens sont des objectifs que le Gouvernement français assigne à la construction européenne, mais ces objectifs n'ont de chance d'être atteints que si quatre conditions essentielles sont remplies.

Première condition : l'approfondissement du marché intérieur. Il n'y aura pas véritablement d'Europe tant que son espace sera fractionné pour ses acteurs, qu'ils soient industriels ou simples citoyens.

Il s'agit d'un véritable défi pour la construction européenne elle-même. Or, la France est très longtemps restée à la traîne. Ironie de l'histoire ! Ce sont les gouvernements qui se disaient

les plus attachés à la doctrine libérale, qui se sont opposés avec le plus de conviction à la participation de la France à l'édification d'un vaste marché intérieur dont l'exigence se fait partout sentir.

M. Pierre Forgues. Très bien !

Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat. Cette situation ne pouvait pas se prolonger dès lors que le Gouvernement français affirmait sans ambiguïté son choix européen. Le renforcement du marché intérieur est ainsi un choix politique que le Gouvernement assume pleinement. Cela comporte des orientations très précises : nouvel instrument de politique commerciale, politique de normalisation — et je souligne ici l'importance de l'accord franco-allemand sur les normes —, création d'un environnement juridique et fiscal homogène favorisant les alliances et les coopérations entre entreprises européennes — d'où l'intérêt du G.E.I.E. —, ouverture progressive des marchés publics, etc., autant de moyens qui relèvent de la responsabilité de la Communauté et dont nos entreprises attendent beaucoup.

Enfin, je n'oublierai pas la protection des consommateurs au niveau européen, qui permet à la fois une harmonisation des garanties par le haut pour ces derniers et le respect des conditions de concurrence pour les entreprises.

Le budget constitue la deuxième condition pour mettre la Communauté en mesure de financer ses politiques.

Mettant en œuvre les décisions de Fontainebleau, le conseil a adopté la décision sur les ressources propres, qui permettra à partir du 1^{er} janvier 1986 de passer à 1,4 p. 100 le taux de prélèvement sur l'assiette T.V.A.

Parallèlement, le conseil a défini les règles d'une plus grande discipline en matière budgétaire. Il fixera chaque année un cadre de référence, c'est-à-dire l'enveloppe maximale qu'il entend consacrer au financement des politiques communes. Ce cadre peut être jugé comme une contrainte ; je considère, pour ma part, qu'il est le moyen pour la France de s'assurer que les finances communautaires sont bien mises au service des priorités que nous avons définies.

Enfin, le Conseil a adopté le budget pour 1985. Il assure le financement d'un surcroît de dépenses agricoles dû à une conjoncture particulièrement tendue. Il a été décidé, je le rappelle, sur la base de contributions additionnelles des Etats membres.

Il convient maintenant de préparer le budget pour 1986, qui sera le premier de l'Europe élargie. Les équilibres actuels en seront inévitablement modifiés.

Le renforcement du S.M.E. et de l'ECU est la troisième condition.

Considérant que l'Europe monétaire est un volet indispensable de l'union européenne et un support nécessaire au développement des politiques économiques européennes, le gouvernement français espère que 1985 verra se concrétiser un développement significatif du S.M.E. et de l'ECU.

Les conditions du renforcement du S.M.E. sont maintenant réunies : les progrès réalisés dans la convergence économique le permettent. Au-delà des améliorations décidées récemment à Palerme, les ministres des finances discutent aujourd'hui même à Luxembourg de l'évolution à moyen terme de la construction monétaire. Quant à l'ECU privé, dont l'usage financier a connu un développement remarquable depuis 1981, le Gouvernement encouragera son utilisation commerciale, déjà prometteuse. Enfin, il se félicite de la sortie ces jours-ci des premiers chèques de voyage en ECU qui vont rendre cette monnaie européenne concrète et utile pour les citoyens. Plusieurs banques françaises sont associées à cette opération.

L'amélioration du fonctionnement des institutions communautaires est la quatrième condition.

Le renforcement du cadre communautaire est nécessaire pour une mise en œuvre efficace des politiques communes et pour encourager et accompagner les coopérations européennes. Cela suppose l'amélioration du fonctionnement des institutions. Telle était la mission impartie au comité institué à Fontainebleau dont les travaux ont été accomplis de manière remarquable, il convient de le souligner, sous la présidence du sénateur Dooge.

La Communauté donne trop souvent l'image d'un ensemble lent à se mouvoir et hésitant devant la décision.

Le réexamen du processus de décision est donc essentiel. Il doit être conduit à la lumière des règles du traité et de la pratique communautaire. Je rappelle à ce sujet que le recours à la procédure de vote a été encouragé par la France lorsqu'elle exerçait la présidence en 1984. Je rappelle aussi que l'arrangement de Luxembourg a été formellement évoqué à peine plus d'une dizaine de fois depuis son élaboration, il y a dix-neuf ans. Mais il a ouvert une pratique d'unanimité qui, elle, est abusive et rarement fondée.

Le rapport Dooge offre une base de réflexion et de proposition très importante. Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de s'en saisir à Milan. Certes, nos partenaires ne sont pas tous prêts aux évolutions nécessaires. La France sera, quant à elle, aux côtés de ceux qui veulent aller de l'avant, ainsi que vient de l'affirmer le ministre des relations extérieures.

Nous aurons l'occasion de reparler de ces divers sujets, notamment lors de la session d'automne au cours de laquelle le Gouvernement soumettra à la ratification parlementaire des textes importants pour l'Europe : l'accord sur les nouvelles ressources propres, la Convention de Lomé, les traités d'élargissement, l'accord sur le budget de 1985.

Ce sera, mesdames et messieurs les députés, je le souhaite, l'occasion d'un nouveau débat sur la politique européenne de la France qui est, vous le savez, un des axes importants, en plein développement, de sa politique étrangère. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le ministre des relations extérieures, M. Roland Dumas, vient de vous rappeler les grands objectifs de la politique extérieure française : assurer la paix dans le monde grâce à l'indépendance sans cesse renforcée et au rayonnement de la France. Notre politique vis-à-vis des pays d'Amérique latine et d'Asie est l'illustration même de ces objectifs.

En Amérique latine, elle vise à accompagner le processus de démocratisation, à favoriser par le dialogue la réduction des tensions et à soutenir le développement économique et social comme moyen de consolidation de la démocratie.

En Asie, l'action de la France vise également à réduire les conflits en soutenant le dialogue avec toutes les parties en cause et à promouvoir nos relations économiques, culturelles et politiques.

Nos relations avec l'Amérique latine sont anciennes et marquées par une tradition culturelle. Nos philosophes du siècle des Lumières et l'exemple de la Révolution de 1789 ont largement inspiré les mouvements d'indépendance du début du XIX^e siècle. Aujourd'hui, la défense constante des droits de l'homme et l'appui à ceux qui militent en faveur du maintien de ces pays dans le cadre d'institutions démocratiques constituent les exigences nouvelles de la France qui s'inscrivent dans cette tradition.

A cet égard, on peut se réjouir du retour à l'état de droit d'un grand nombre de ces pays : Equateur, Pérou, Bolivie, Argentine, Uruguay, Brésil. Je ferai une mention spéciale...

M. Adrien Zeller. Pour le Salvador ?

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. ... pour le Nicaragua, qui lente, malgré une situation intérieure et extérieure troublée, de régler ses difficiles problèmes.

M. Adrien Zeller. Et de rester dans la démocratie peut-être ?

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Permettez-moi, mesdames, messieurs les députés, de vous faire part d'un sentiment personnel face à ce processus de démocratisation en Amérique latine.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. C'était au soir du 10 décembre 1983 à Buenos Aires où, invité par mon ami Raul Alfonsín, j'avais eu l'occasion de partager l'émotion de tout un peuple qui, après sept ans de dictature, retrouvait les joies de la liberté et fêtait l'élection de son président. Le prestige personnel du président argentin permet aujourd'hui de faire accepter les sacrifices nécessaires au rétablissement de la situation économique et financière. Au-delà de l'exemple de l'Argentine, je citerai encore, si vous le permettez, quelques cas symboliques.

Au Brésil, la transition du régime militaire au gouvernement civil proposée par le Président Figueiredo s'est faite dans le calme grâce à l'élection du regretté président Tancredo Neves. Son décès n'a pas empêché une évolution institutionnelle normale conduite par le Président Sarney qui a respecté les orientations de son prédécesseur : élections libres, réforme pour l'élection présidentielle au suffrage universel, extension du droit de vote, légalisation du parti communiste et réforme agraire.

De même, l'Uruguay a également retrouvé le chemin de la démocratie. Après onze ans de dictature le président Sanguinetti a été élu par une majorité d'électeurs. De façon avisée, il cherche la collaboration de tous les partis et un consensus sur les principaux objectifs de son gouvernement.

Au Pérou, M. Alan García vient d'être élu à la présidence. Il prendra officiellement ses fonctions le 28 juillet prochain, assurant ainsi, pour la première fois depuis quarante ans, une succession présidentielle démocratique et constitutionnelle. A l'image des autres démocraties d'Amérique latine, le Pérou se trouve dans une situation économique et financière difficile, aggravée par la permanence d'un mouvement de guérilla intérieure.

La Colombie, dont la tradition démocratique est ancienne, souffre également des conséquences de la guérilla, malgré le dialogue mené par le Président Betancur avec les mouvements de lutte armée.

Sur cette voie de la démocratisation en Amérique latine, des progrès importants restent à accomplir. Qu'il suffise de citer le Chili, le Paraguay, le Salvador ou encore le Guatemala pour constater que de nombreux peuples demeurent subjugués et souffrent gravement du non-respect des libertés individuelles et collectives.

M. Jean-Marie Daillet. Pour le Salvador, vous vous trompez !

M. Jean-Marie Baylet, secrétaire d'Etat. La France s'attache à dénoncer ces situations et à soutenir, à la mesure de ses moyens, la cause de ces peuples. Elle prône le dialogue et la négociation et estime que les tensions politiques en Amérique latine peuvent être résolues dans le cadre du dialogue Nord-Sud.

Cette attitude continue d'inspirer l'appui de la France aux gouvernements du groupe de Contadora en vue d'apaiser les conflits en Amérique centrale.

Elle marque enfin la volonté réciproque d'établir des relations fructueuses permettant à l'Amérique latine de sortir de son long tête-à-tête avec la grande puissance du continent tout en offrant à la France et à l'Europe l'occasion d'assurer mieux encore leur présence aux côtés des peuples latino-américains.

Il n'est pas de meilleure illustration de cette volonté nouvelle que le dialogue noué en 1984 lors de la première conférence réunissant, à San José de Costa Rica, les pays membres des communautés européennes auxquels s'étaient joints le Portugal, l'Espagne, les pays d'Amérique centrale et ceux d'Amérique du Sud, membres du groupe de Contadora. L'Europe, et singulièrement la France, marquait ainsi un intérêt à contribuer à la solution des tensions en Amérique centrale en engageant le dialogue politique et en annonçant une aide économique accrue dans le cadre d'un accord de coopération à conclure. Une nouvelle conférence devrait réunir les mêmes participants avant la fin de l'année afin de signer cet accord.

Dans la même perspective de dialogue, la France espère que les conversations de Manzanillo entre le Nicaragua et les Etats-Unis pourront reprendre comme d'ailleurs celles instaurées au Salvador entre le président Duarte et les représentants de l'opposition armée.

Toutefois le retour à la démocratie ne saurait être durable sans développement économique et sans progrès social.

Pour la plupart, les pays latino-américains ont amorcé leur décollage économique et ont atteint un niveau de développement intermédiaire. Certains connaissent une industrialisation avancée, mais au prix d'un endettement menaçant gravement leurs équilibres. M. le ministre des relations extérieures y faisait allusion il y a quelques instants.

En effet, plus que tous autres, ces pays subissent de plein fouet les effets de la crise économique mondiale, des variations erratiques du dollar et des taux d'intérêt.

Entrainée par la croissance des Etats-Unis, l'économie de l'Amérique latine a connu en 1984 une expansion moyenne de 2,6 p. 100, mais cette performance vient après plusieurs années de régression et le produit par tête en 1984 demeurait inférieur à celui de 1981. Malgré un excédent commercial de 40 milliards de dollars, la dette extérieure de ces économies s'aggrave : plus de 360 milliards de dollars, la moitié de la dette du tiers monde. Cette situation justifie l'inquiétude des gouvernements latino-américains et la démarche de onze d'entre eux réunis au sein du « groupe de Carthagène ». Ces derniers, conscients que les mécanismes du marché sont désormais incapables de résoudre cette crise financière, demandent un dialogue politique avec les pays créanciers pour la recherche d'une solution.

Il y a là un domaine où l'Europe communautaire, qui s'est engagée dans le processus de San José, peut apporter sa contribution au développement et relayer les efforts bilatéraux, en particulier ceux de la France. Notre pays consacre en effet une part non négligeable de son aide et de ses crédits de coopération à l'Amérique latine. Il n'est pas douteux cependant que seule l'aide multilatérale produira suffisamment d'effets en vue du redressement des économies latino-américaines.

Mesdames, messieurs, au cours de ce bref exposé relatif à notre politique à l'égard de l'Amérique latine, j'ai tenté de vous faire partager l'idée que le retour à la vie démocratique dans cette vaste région du monde ne peut être fondé que sur le dialogue politique, et non sur la confrontation armée, et sur la solidarité économique active des pays les plus développés.

Permettez-moi maintenant d'évoquer les relations de la France avec les pays d'Asie. Il est malaisé de réunir sous un seul vocable des pays aussi différents que la Chine et le Viet-Nam, que le Japon et la Birmanie. Pourtant, en dépit de la mosaïque des races et des peuples, des influences culturelles et politiques, des héritages coloniaux souvent antagonistes, ce continent a conscience d'avoir un avenir commun.

Par son poids et son dynamisme démographiques sans égal, mais aussi par son développement accéléré, l'Asie est en train de réussir son « décollage économique », alors que le sous-développement et la faim ravagent l'Afrique, que la crise financière, j'en parlais il y a quelques instants, a freiné l'Amérique latine dans son essor.

Nul besoin de rappeler les exemples de Singapour, de Hong-kong et ceux de la Malaisie, de l'Indonésie, de la Thaïlande...

M. Adrien Zeller. Ce ne sont pas des pays socialistes !

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. ... qui ont bénéficié depuis vingt ans de taux de croissance exceptionnels.

Plus lentement et à son échelle, l'Inde a réussi à assurer son autosuffisance alimentaire tout en développant une industrie qui se trouve aujourd'hui à la pointe des techniques modernes. Et, dernière en date, la Chine s'ébranle aujourd'hui sur la voie du développement industriel.

M. Adrien Zeller. Et du capitalisme !

M. Francis Geng. On croirait Phileas Fogg !

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Autant de réussites qui s'accompagnent, depuis la fin de la guerre du Vietnam, d'une relative stabilité politique.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Il existe encore de nombreux pays où les droits de l'homme ne sont pas respectés comme ils devraient l'être...

M. Maurice Ligot. L'U. R. S. S. !

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. ... et de nombreux gouvernements qui se maintiennent au pouvoir au mépris des règles du jeu démocratique.

M. Adrien Zeller. En Allemagne de l'Est, par exemple.

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Je vous parle de l'Asie, apprenez votre géographie ! (Rires.)

Cette situation ne doit pas non plus faire oublier que le Premier ministre de l'Inde, qui était à Paris la semaine dernière, est le Premier ministre élu de la plus grande démocratie du monde.

La politique de la France s'inspire, là comme ailleurs, des objectifs que j'ai exposés devant vous en introduction : assurer la paix par le dialogue et la concertation, maintenir et développer son rayonnement dans la région.

Pendant plus d'un siècle, notre pays a été présent en Indochine. C'est pourquoi il demeure intéressé au développement économique de cette région et à une solution pacifique au conflit du Cambodge, qui dure maintenant depuis plus de six ans.

Les événements militaires de ces derniers mois ont montré une fois de plus qu'il n'y avait pas de solution à ce conflit autre que diplomatique. C'est le sens de notre action. Tout en condamnant l'occupation du Cambodge par les troupes vietnamiennes, la France entretient avec les anciens Etats d'Indochine des liens historiques et culturels qui la placent dans une position particulière. Cela est maintenant bien compris par les pays de la zone à qui nous prodiguons, comme les communautés européennes, notre appui politique et avec lesquels nous souhaitons développer notre coopération économique. Le jour où une évolution vers un règlement pacifique interviendrait, la France serait, bien évidemment, disposée à y prendre sa part.

Au-delà de sa présence diplomatique, le Gouvernement souhaite maintenir et développer le rayonnement économique de la France dans cette région. Des gestes et des progrès spectaculaires ont été accomplis en ce sens depuis 1981.

Le Président de la République s'est rendu en Chine où il a initié le développement d'une coopération technologique, culturelle et économique qui commence à porter ses fruits dans la Chine qui s'ouvre aujourd'hui au monde extérieur. Des contrats importants ont été conclus dans le domaine des communications et télécommunications.

M. Adrien Zeller. Grâce à vous ?

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Des accords de coopération dans le domaine nucléaire et dans celui des transports ont été passés ; des négociations pour la fourniture de centrales nucléaires sont en cours d'achèvement.

De même, la coopération étroite que nous avons engagée avec l'Inde ne cesse de se développer. La visite du Premier ministre indien à Paris a permis la signature de nouveaux accords, dont l'un, celui portant sur la dépollution du Gange, me semble particulièrement symbolique.

Des progrès significatifs ont été accomplis grâce à la France qui consacre près de la moitié des protocoles du Trésor à l'exportation vers l'Asie.

Malgré ces progrès, la présence économique française en Asie est encore très largement insuffisante. Nos investissements dans les pays de l'A. N. S. E. A. ne représentent souvent que 1 p. 100 des investissements étrangers, ce qui est très loin de nos principaux partenaires économiques. Il est aussi de mon devoir d'appeler l'attention des entreprises, des banques, des investisseurs, sur les occasions qui s'offrent et qui ne sont malheureusement pas saisies comme elles devraient l'être.

M. René André. Inspirez-leur confiance !

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, en dépit de son action diplomatique, de sa présence économique, de ses liens historiques avec certains pays d'Asie,

la France ne serait pas écoutée si elle ne menait parallèlement un combat, sans cesse renouvelé, pour les droits de l'homme et en faveur des plus démunis.

Je voudrais vous en donner rapidement quelques exemples.

Au Pakistan comme en Thaïlande, nous soutenons et nous finançons les efforts des organisations internationales : le haut commissariat aux réfugiés, le comité international de la Croix-Rouge qui aident les victimes fuyant les conflits.

Nous envoyons 15 000 tonnes de blé par an aux réfugiés afghans et nous participons à l'effort de la Communauté en faveur de ceux-ci. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Je remarque aussi que nos compatriotes — médecins, bénévoles, membres des organisations non gouvernementales — suscitent l'attention et l'admiration de l'opinion publique internationale pour leur action humanitaire. Je veux ici leur rendre hommage.

M. Adrien Zeller. Soutenez-les !

M. Jean-Michel Baylet, secrétaire d'Etat. Nous ne vous avons pas attendu !

Il y a quelques jours, un bateau français escorté par un bâtiment de la marine nationale a recueilli en mer de Chine plus de 400 boat people qui, pour près des deux tiers, trouveront asile en France. Le même bateau de la marine nationale a d'ailleurs transporté, aussitôt sa mission terminée, des secours destinés aux habitants du Bangladesh, victimes d'un raz de marée particulièrement meurtrier.

Je pourrais multiplier les exemples. Que l'on sache simplement que, dans la confidentialité nécessaire des interventions diplomatiques ou par l'aide financière et le soutien aux organisations caritatives, la France soutient partout la cause des droits de l'homme.

Mesdames, messieurs les députés, comme vous avez pu le constater, la politique de la France, vis-à-vis de l'Amérique latine et de l'Asie s'attache à poursuivre une œuvre de paix, à défendre les droits de l'homme, à garantir l'intégrité de l'indépendance des Etats, à développer le rayonnement de la France et à préserver ses intérêts essentiels.

Je ne peux pas mieux conclure qu'en vous rappelant ce propos du Président François Mitterrand, tiré de son discours de Mexico en octobre 1981 :

« Et si j'en appelle à la liberté pour les peuples qui souffrent de l'espérer encore, je refuse tout autant ses sinistres contrefaçons : il n'est de liberté que par l'avènement de la démocratie. » (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Estier, président de la commission des affaires étrangères.

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Madame, messieurs les ministres, mes chers collègues, en prenant brièvement la parole au début de cette discussion, je tiens d'abord à remercier le Gouvernement d'avoir bien voulu accepter qu'un débat de politique étrangère se déroule aujourd'hui.

Nous en revenons ainsi à une habitude qui veut que chaque session de printemps comporte à son ordre du jour un tel débat qui permet aux représentants de la nation de faire connaître leur opinion sur la politique du Gouvernement dans le domaine international.

Sans me substituer aux orateurs qui évoqueront tout à l'heure tel ou tel problème général ou particulier, je voudrais simplement présenter ici quelques réflexions et aussi faire part de quelques inquiétudes.

Je parlerai d'abord de l'Europe puisque, aussi bien, l'actualité nous y invite. C'est demain, en effet, que doivent être signés successivement à Lisbonne, puis à Madrid, les actes qui marqueront officiellement l'élargissement de la Communauté européenne par l'entrée du Portugal et de l'Espagne.

Je suis de ceux qui souhaitent depuis longtemps l'arrivée de ces deux pays que nous ne pouvions plus laisser à la porte de la Communauté, à partir du moment où ils ont l'un et l'autre réussi à sortir de plusieurs décennies de dictature pour rejoindre le groupe des pays démocratiques.

Je me réjouis donc que les obstacles qui ont longtemps empêché la réalisation de cet élargissement, concernant l'Espagne notamment, aient pu être, pour la majorité d'entre eux, surmontés.

Il en reste sans doute un certain nombre, mais les délais prévus — et les précautions prises, que Mme le secrétaire d'Etat nous rappelait tout à l'heure — pour que la participation espagnole et portugaise devienne pleine et entière dans tous les domaines sont suffisamment longs pour que d'ici-là les difficultés qui demeurent puissent être aplanies.

Je suis heureux que le Gouvernement français ait pris une part active aux négociations qui ont permis d'arriver à un résultat positif, et c'est sans hésitation que je voterai à l'automne la ratification des traités d'élargissement qui permettront à l'Espagne et au Portugal de devenir membres de la Communauté européenne dès le 1^{er} janvier prochain.

Si l'Europe va connaître ainsi une date historique, nous ne devons pas nous dissimuler pour autant, malgré les points positifs que vous avez mis en lumière, monsieur le ministre des relations extérieures, qu'elle n'est pas en très bonne santé.

Des espoirs sont nés il y a un an lorsqu'à la fin de la présidence française, le sommet le Fontainebleau avait permis de régler un certain nombre de contentieux accumulés depuis des années. A partir de là, on pouvait espérer une relance permettant à la fois d'élaborer de nouvelles politiques communes et de préparer une réforme institutionnelle rendant plus efficace le fonctionnement de la Communauté, notamment en ce qui concerne les procédures de décision. Une telle réforme institutionnelle, dont je souhaite que nous puissions un jour débattre ici, est toujours à l'ordre du jour du prochain sommet de Milan qui marquera la fin de la présidence italienne et dont je veux espérer qu'il sortira quelque chose de positif. Mais je suis moins optimiste qu'on pouvait l'être il y a quelques mois, car le récent sommet des pays industrialisés qui s'est tenu à Bonn a montré, une fois de plus, la faible cohésion des pays européens, surtout lorsqu'ils sont confrontés à des pressions venues d'outre-Atlantique. La ferme résistance opposée par le Président de la République à ces pressions américaines, qu'il s'agisse de la participation à « l'initiative de défense stratégique » ou de l'ouverture de nouvelles négociations économiques et douanières internationales, a montré qu'en l'occurrence la France était plus soucieuse que d'autres des véritables intérêts de l'Europe.

Mais, en même temps, le sommet de Bonn a marqué un affaiblissement de la coopération franco-allemande dont nous sommes nombreux à penser qu'elle est le moteur indispensable à toute avancée de la Communauté européenne. Sans doute cette coopération est-elle fondée sur des liens et des intérêts trop profonds et trop anciens pour être soudainement rompue, mais on peut craindre qu'elle ne contienne plus aujourd'hui la dynamique qui serait plus que jamais nécessaire. D'autant que nos partenaires allemands se trouvent présentement dans une situation politique difficile, avec une coalition gouvernementale affaiblie et divisée, et donc plus hésitante pour prendre les initiatives qui s'imposeraient.

Beaucoup de choses dépendent donc de la volonté de la France. Nous connaissons à cet égard l'obstination du Président de la République fondée sur un attachement fort ancien à l'Europe. Mais il est clair qu'il y a urgence. Si la Communauté économique européenne ne retrouvait pas rapidement un nouveau souffle, précisément au moment où elle va passer de dix à douze membres, elle risquerait d'avoir raté définitivement son rendez-vous avec l'Histoire et de ne plus être jamais en mesure de rattraper son retard sur les autres superpuissances industrielles que sont les Etats-Unis et le Japon. Face à ces géants, nous savons tous que l'Europe n'existe que si elle est capable de mettre en commun à la fois ses ressources économiques, ses capacités technologiques et l'intelligence de ses savants et de ses chercheurs. Quand elle réussit à le faire, elle gagne, comme le prouvent, par exemple, les succès d'Airbus ou de la fusée Ariane.

M. Francis Geng. C'est l'héritage !

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. C'est dans cet esprit que la France propose aujourd'hui à nos partenaires le projet Euréka qui peut seul permettre à l'Europe d'atteindre la haute technologie de l'espace sans être réduite à la condition de sous-traitant que lui promet le président Reagan. Il semble qu'après certaines hésitations, plusieurs des pays concernés commencent à accueillir favorablement ce projet Euréka. Je souhaite que la confirmation nous en soit apportée rapidement. Il s'agirait là d'un pas en avant considérable, non pas de l'Europe institutionnelle mais de l'Europe en tant qu'entité économique, industrielle et scientifique, c'est-à-dire de ce vieux continent d'où sont parties la plupart des grandes découvertes du monde, mais qui serait irrémédiablement voué au déclin s'il ne réussissait pas, dans les toutes prochaines années, à dépasser définitivement ses rivalités dérisoires et ses querelles d'un autre âge.

Un mot encore pour dire qu'à nos yeux l'Europe ce n'est pas seulement l'Europe occidentale, même si c'est à celle-ci que la France est d'abord liée. Quelles que soient les différences de régime et les divergences profondes qui nous séparent, il est bon que notre pays maintienne ou renforce ses liens avec les pays de l'autre partie de l'Europe. L'amélioration de nos relations avec l'Union soviétique qui s'est manifestée notamment par les voyages du Président de la République à Moscou, et plus particulièrement lors de sa rencontre en mars dernier avec M. Mikhaïl Gorbatchev — dont j'ai cru comprendre, monsieur le ministre des relations extérieures, qu'il viendrait à Paris avant la fin de l'année — et qui s'est récemment traduite par l'ouverture de nouvelles possibilités en matière économique, va dans ce sens, de même que le voyage que vous venez d'effectuer à Prague ou celui que le Premier ministre accomplit en ce moment même en République démocratique allemande, sans parler des bonnes relations qui se sont développées ces derniers temps entre la France et la Hongrie, dont nous devons suivre de près l'évolution politique intéressante.

Ainsi notre pays qui n'est pas partie prenante aux négociations de Genève entre les deux superpuissances participe-t-il à sa manière au dialogue Est-Ouest et, par là-même, en dépit de toutes les causes de tension, au maintien sur l'ensemble du continent européen d'une paix dont on vient de célébrer le quarantième anniversaire.

Je change de sujet pour exprimer une autre inquiétude dictée elle aussi par l'actualité qui nous assaille jour après jour. Elle concerne la situation au Proche-Orient, et plus particulièrement au Liban, plus que jamais en proie aux déchirements et aux affrontements sanglants.

Nous avons accueilli avec satisfaction en février dernier la décision du gouvernement israélien dirigé par M. Shimon Pérès d'évacuer le Liban après trois années d'une occupation qui, non seulement n'a réglé aucun problème, pas même celui de la protection de la frontière Nord d'Israël, mais encore a aggravé le danger d'éclatement du Liban où l'on ne voit plus aujourd'hui qui commande, qui combat qui, qui est l'allié de qui. Le plan de Shimon Pérès — il me l'avait exposé personnellement en février dernier à Jérusalem, et il vient de le confirmer — était, une fois achevée l'évacuation du Liban, de rendre possible une reprise du dialogue avec l'Egypte, ainsi qu'avec la Jordanie et des représentants palestiniens.

Il est vrai que des initiatives ont été prises dans ce sens par le président Moubarak et par le roi Hussein sans que l'on sache très bien si celui-ci exprime aussi l'opinion de Yasser Arafat, comme il l'affirme, mais comme le leader de l'O. L. P. le dément aussitôt. On reste en pleine confusion et la tension grave qui se perpétue au Liban fait actuellement obstacle à tout progrès.

Dans cette situation difficile, le Gouvernement français qui, effectivement, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, est le seul qui puisse dialoguer avec toutes les parties, s'efforce de jouer le rôle que beaucoup attendent de lui, notamment en appuyant les efforts du secrétaire général des Nations unies pour que la F. I. N. U. L. puisse avoir une action plus efficace pour empêcher les affrontements. Les événements de ces derniers jours visant la F. I. N. U. L. elle-même montrent que l'on est loin d'avoir atteint cet objectif et justifient toutes les inquiétudes, d'abord parce que chaque jour des hommes, des femmes, des enfants, chrétiens, chiites, palestiniens meurent au Liban, en suite parce qu'une telle situation aboutit peu à peu à décourager ceux qui s'efforcent de bâtir des solutions de règlement pour l'ensemble de la région.

Puisque je parle du Liban, je voudrais, de cette tribune, et après vous, monsieur le ministre des relations extérieures, lancer un appel solennel à la mobilisation de l'opinion française en faveur de nos deux compatriotes enlevés depuis le 22 mai à Beyrouth, le journaliste Jean-Paul Kaufmann et le chercheur Michel Seurat.

Des nouvelles indirectes nous ont appris il y a quelques jours qu'ils seraient en bonne santé, mais nul ne sait où ils se trouvent, et il s'agit aujourd'hui d'accentuer la pression pour qu'ils soient libérés au plus vite. Nous avons pu mesurer en octobre dernier, avec l'affaire Abouchar, les résultats auxquels peut aboutir l'intervention de l'opinion publique relayée par les médias et soutenant celle que mène, nécessairement de façon plus discrète, notre Gouvernement.

Je pense que, sur ce point au moins, notre assemblée devrait être unanime pour s'associer à toute action en faveur de la libération de nos deux compatriotes ainsi que des deux diplomates français également enlevés au Liban.

Sans trop prolonger mon discours, je voudrais encore évoquer rapidement quelques autres sujets d'inquiétude.

D'abord, celle que provoque la situation en Afrique australe et la poursuite de la politique d'apartheid par le Gouvernement d'Afrique du Sud. Nous avons entendu avec satisfaction il y a quelques jours, en conclusion du colloque sur les droits de l'homme et les libertés, qui s'est tenu à Paris, le Premier ministre annoncer que la France prendrait des dispositions à l'encontre de l'Afrique du Sud si elle ne renonçait pas à ce honteux régime de discrimination et de violation des droits élémentaires de la personne humaine. J'aurais aimé, pour ma part, que le délai annoncé pour la mise en exécution de cette menace fût plus bref. Mais l'important est que la France ait exprimé une position claire qui rejoint d'ailleurs celle qui viennent de prendre — ce qui n'est pas négligeable — les parlementaires américains.

Je voudrais dire aussi que nous approuvons la position du Gouvernement qui refuse de suivre la décision des Etats-Unis d'imposer un blocus économique à l'encontre du Nicaragua.

Comme elle l'a montré en soutenant constamment les efforts du groupe de Contadora, la France a fort heureusement une tout autre conception de la politique à mener pour résoudre les problèmes qui se posent dans cette région explosive de l'Amérique centrale, et le Président de la République a pu le confirmer lui-même tout récemment au président Daniel Ortega lors de son passage à Paris. Faut-il répéter que ce n'est ni par la force ni par la menace de la force que l'on réglera les problèmes dans cette région comme dans toutes celles qui sont aujourd'hui le théâtre d'affrontements sanglants ?

Enfin, je n'évoquerai que d'un mot l'angoisse que nous ressentons devant les drames de la famine et de la misère que connaissent de nombreux pays, particulièrement sur le continent africain.

Là encore, le Gouvernement français, en consacrant l'essentiel de son aide aux pays situés au sud du Sahara, s'efforce d'agir pour que ce qu'il est convenu d'appeler le dialogue Nord-Sud trouve rapidement un contenu correspondant aux besoins urgents de ces pays qui, loin d'être en voie de développement, deviennent un peu plus pauvres chaque jour. Vous l'avez souligné, monsieur le ministre des relations extérieures, et vous aussi, monsieur le ministre chargé de la coopération. Je n'y insiste pas.

Il est bon, il est nécessaire que la voix de la France se fasse entendre sur tous les continents, en faveur des droits de l'homme, pour aider ceux qui souffrent et pour prôner la recherche de solutions négociées partout où des conflits continuent à tuer des êtres humains.

Au Proche-Orient, en Afrique australe, en Amérique latine, ailleurs encore, cette voix est attendue et entendue. C'est une raison majeure de ne pas relâcher nos efforts pour que l'emportent enfin la raison, la justice et la paix. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Daillet, premier orateur inscrit.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la responsabilité première des gouvernants a été, de tout temps, la sécurité extérieure des peuples dont ils ont la charge. Tel est l'angle principal sous lequel nous considérons votre action dans le monde.

Volre diplomatie — je veux dire la diplomatie socialiste...

M. Pierre Forgues. Excellente !

M. Jean-Marie Daillet. ... selon l'expression que M. Cheysson avait utilisée lors de son arrivée au Quai d'Orsay — gonflée de prétention dans ses débuts, est aujourd'hui quelque peu plus modeste et plus réaliste.

C'est à la fois le fruit de l'expérience et d'échecs qui vous ont rendus plus prudents. C'est aussi le résultat d'un affaiblissement économique et de la diminution relative de l'effort de défense nationale. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter, entre autres, à la part prise par le budget de la défense nationale dans le budget de la nation et dans le produit intérieur brut.

Mais, malgré quelques infléchissements de bon sens, ce qui compte à nos yeux, c'est le crédit de la France à l'étranger ne semble pas s'être restauré.

M. Pierre Forgues. C'est faux !

M. Jean-Marie Daillet. Comment le serait-il quand le monde assiste avec étonnement à certains voyages présidentiels dont M. Mitterrand honore des interlocuteurs qui, comme c'est le cas à Damas et à Tripoli, se sont comportés, continuent de se comporter et vraisemblablement se comporteront encore non pas certes en amis, pas même en partenaires, mais en agresseurs.

Le chemin de Damas a-t-il donc édifié le Président ?

M. Pierre Forgues. Ça, vous connaissez !

M. Jean-Marie Daillet. Le vol en Crète, sous l'égide de M. Papandréou, n'a pas abouti davantage...

M. Bernard Montergnole. C'est mieux que le vol à Varsovie !

M. Jean-Marie Daillet. ... à la moindre amélioration tant de nos rapports avec la Syrie et la Libye que de la situation des pays à propos desquels ce dialogue étrange était jugé si urgent : le Tchad et le Liban.

Je reviendrai sur le cas du Liban. Mais, à propos de notre intervention dans ce pays comme à propos de l'opération Manta au Tchad, rappelez-vous la cruelle caricature de Plantu parue dans *Le Monde* : sur un avion français, il avait fait figurer ces mots : « Force d'inaction rapide » !

M. Pierre Forgues. Et le télégraphiste ?

M. Jean-Marie Daillet. Et l'affaire de Calédonie ? Croyez-vous donc qu'elle peut être sans conséquence sur le rayonnement de la France, sur sa présence dans le monde ? Croyez-vous donc qu'elle soit sans importance pour le comportement de certaines minorités extrémistes dans nos territoires et départements d'outre-mer ?

M. Pierre Jagoret. Le R. P. C. R. ?

M. Jean-Marie Daillet. Le voyage à Berlin-Est de M. le Premier ministre vient de démontrer qu'à l'égal de son prédécesseur M. Fabius est mal inspiré de se mêler d'affaires qui lui sont décidément bien étrangères.

M. Eugène Teisseire. Quel esprit !

M. Jean-Marie Daillet. Donner au gouvernement de Pankow la satisfaction de la première visite d'un chef de gouvernement des trois alliés occidentaux présents à Berlin, accepter la présence, pourtant prévisible, au dîner officiel du commandant en chef des forces est-allemandes, au mépris des accords, c'est à la fois affaiblir la position des Britanniques, des Américains et des Français à Berlin, gêner la République fédérale d'Allemagne — notre allié privilégié — et alimenter le malaise, ou tout au moins la divergence qui préoccupe ceux qui tiennent à l'excellence des relations entre Bonn et Paris. C'est aussi porter un coup à l'Europe. Et, même si M. Fabius doit être complimenté pour avoir évoqué les droits de l'homme à

Berlin-Est, on ne peut rien attendre sur ce point d'un régime qui est le plus fidèle au Kremlin et à ses méthodes et, tout le monde le sait, l'une des grandes centrales du terrorisme international.

M. Georges Labazée. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Jean-Marie Daillet. Echec à Bonn, échec à Bruxelles, encouragement involontaire, du moins espérons-le, donné à Berlin Est, voilà qui augure mal d'un succès du prochain sommet européen. Vous l'avez par avance compromis. Il n'y aura pas de miracle à Milan.

M. Georges Labazée. Avec Mme Thatcher !

M. Jean-Marie Daillet. Mais, dans le court laps de temps qui m'est imparti, je laisserai développer ce qui concerne les affaires européennes à M. Zeller. De même, je ne traiterai pas, sinon pour la récuser, de la réaction à priori négative du Gouvernement à l'initiative de défense stratégique de notre principal allié. Mme Florence d'Harcourt en parlera.

Je n'évoquerai pas non plus longuement l'Amérique centrale. Je me dois cependant de relever un propos de M. le secrétaire d'Etat. Il s'est, à juste titre, félicité de l'évolution positive, dont nous nous réjouissons avec lui, de maints régimes en Amérique latine. Il a cité l'Argentine avec le président Alfonsín, l'Uruguay avec M. Sanguinetti, le Brésil. Il a mentionné les démocraties vénézuélienne, péruvienne et colombienne. Que n'a-t-il également mentionné le Salvador ? Ou plutôt pourquoi en a-t-il parlé comme si rien ne s'était passé ?

Je suis étonné qu'il ignore, apparemment, que le Gouvernement vient enfin — et je l'en félicite — de désigner un ambassadeur résident à San Salvador. Comment se fait-il donc qu'un secrétaire d'Etat se permette de critiquer le régime du président Duarte qui, contre vents et marées, s'obstine à essayer de créer une démocratie pluraliste et a courageusement offert le dialogue aux éléments extrémistes qui composent, pour certains d'entre eux en tout cas, la guérilla ? Je suis extrêmement étonné de cette attitude. Que n'a-t-il, en revanche, défendu davantage au Nicaragua une démocratie qui n'est pas respectée par le régime du président Ortega ! (Très bien ! sur les bords de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Georges Labazée. Il ne reste que le Chili !

M. Jean-Marie Daillet. Je me réjouis que l'Assemblée nationale — et, là encore, je relève la contradiction avec les propos de M. le secrétaire d'Etat — ait accepté la création sinon d'un groupe d'amitié entre la France et le Salvador, du moins la naissance d'un groupe d'études des problèmes de ce pays. C'est, d'une certaine manière, la reconnaissance qu'une évolution s'est produite dans cette région de l'Amérique centrale.

M. André Bellon. C'est une marque d'intérêt !

M. Jean-Marie Daillet. J'en viens au Proche-Orient, où vous êtes bien peu loquace, monsieur le ministre, sur le conflit libanais. Et pour cause !

Je ne conteste pas vos excellentes intentions, mais votre entêtement incroyable à vous enfermer dans une espèce de neutralité qui, sous prétexte de dialogue multilatéral, se solde par l'impuissance.

Certes, d'autres que nous ont connu l'échec au Liban, à commencer par les Etats-Unis. La force dite « d'interposition », qu'elle fût américaine, britannique, italienne ou française, ne s'est interposée en rien, pas plus d'ailleurs que la F.I.N.U.L.

Sabra et Chatila, en 1982, ont subi les vengeances de certaines milices chrétiennes, avec la complicité de l'armée d'Israël. Trois ans plus tard, ce sont les Chiites qui liquident les Palestiniens, avec la complicité de la Syrie. Or, vous ne bougez point, vous ne protestez guère, alors que, en 1982, la marine française avait joué deux fois les Saint-Bernard de l'O.L.P. Sans doute est-ce parce que, cette fois-ci, ce sont les amis de Nabih Berri, le célèbre socialiste libanais que vous receviez à l'Élysée avant même — curieux ordre protocolaire — le président de la République libanaise, qui opèrent.

Et que faites-vous, depuis trois ans, pour ces chrétiens que l'on a massacrés dans le Chouf, sous l'égide du socialiste progressiste et néanmoins féodal Walid Joumblatt, vice-président de l'Internationale socialiste, puis dans le Sud, près de Saïda comme dans l'Iklim Al Kharroub ?

Que faites-vous contre le « nettoyage », la destruction complète, à coups de bulldozer, de ces villages chrétiens bientôt bi-millénaires, rasés avec leurs églises et dont les cimetières sont profanés et la population massacrée ? Que faites-vous pour éviter que Jezinne, avec ses cinquante mille habitants, ne soit rayée de la carte ? Que faites-vous pour que la population chrétienne, qui était éparse sur tout le territoire libanais, ne soit pas raménée — du moins ce qu'il en restera après les massacres — sur un territoire représentant 8 p. 100 de la superficie du Liban ?

Que faites-vous, surtout, pour que le Liban reste pluraliste, ce qu'il ne saurait être si la communauté chrétienne, que les factions musulmanes cherchent à réduire à l'état de minorité de seconde zone, ne conserve pas l'égalité des droits avec les autres communautés ? Que faites-vous pour empêcher la Syrie de soumettre le Liban un peu plus encore et d'achever son rêve, préfiguré dans l'actuel effacement de l'Etat libanais et, de longue date, dans le refus obstiné de Damas d'avoir une représentation diplomatique à Beyrouth ?

Que n'avez-vous, lors de la trêve de 1982 et depuis lors, soutenu plus fermement le gouvernement légitime du Liban ?

Au point où en est le Liban, nous vous faisons une proposition : pourquoi la France, pourquoi la Communauté européenne ne proposent-elle pas une conférence internationale où les grandes puissances siègeraient comme l'Europe des Dix et les Etats intéressés de la région, conférence qui aurait pour objectif l'indépendance et la neutralité d'un Liban où les horreurs actuelles n'ont nullement pour origine une guerre civile que rien n'annonçait, mais l'intervention étrangère, à commencer par l'abus de la généreuse hospitalité libanaise dont se rendirent responsables les factions armées palestiniennes ?

Nous vous livrons cette idée. Seule, nous semble-t-il, la France peut encore en prendre l'initiative. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'était hier 10 juin, dans un petit village de la Haute-Vienne, que se déroulait une émouvante cérémonie du souvenir. Vous vous rappelez, il y a quarante et un ans, le 10 juin 1944, un détachement d'une division nazie investissait Oradour-sur-Glane et rassemblait la population. En quelques instants, dans l'église transformée en brasier, 642 personnes, hommes, femmes et enfants, allaient périr, victimes de la démesure et de la barbarie fascistes.

Ce souvenir surgit aujourd'hui avec amertume et, je dois le dire, avec révolte. Rien n'a été dit hier à Oradour. La pudeur et la dignité planaient sur les ruines et les pèlerins venus de partout rendre, comme chaque année, un nouvel hommage.

Pourtant des hommes et des femmes aux poings serrés pensaient à Bitburg où deux hommes d'Etat ont osé s'incliner simultanément devant les bourreaux et les victimes le 8 mai dernier, jour du quarantième anniversaire de la victoire. Des tombes, là-bas, portent une inscription : « Ancien de la division das Reich », celle d'Oradour-sur-Glane.

Pourquoi, quarante ans après, un tel acte délibéré, alors que résistants, déportés, anciens combattants du monde entier sont prêts à coopérer et à vivre en paix avec le peuple allemand qui a lui-même souffert du régime nazi et de son cortège de malheurs ?

Aujourd'hui, bien que le temps ait passé, que les témoins soient en grand nombre absents, les conférences internationales ou les rencontres d'hommes d'Etat devraient, à chaque instant, garder en mémoire les leçons de 1945, pas seulement au titre du souvenir mais comme thème d'action en faveur de la paix et de la compréhension entre les peuples et, pour la France, afin de garantir son indépendance nationale.

Or, certains événements politico-stratégiques survenus récemment comportent de graves risques pour l'indépendance, pour la souveraineté, pour la sécurité de notre pays, ainsi que pour la paix mondiale.

L'essentiel de mon intervention portera sur ces risques que représentent pour la France la stratégie de l'intégration européenne et atlantiste, le projet du président Reagan de la guerre des étoiles et la mise en cause des fondements mêmes de notre défense nationale.

Je commencerai avec le sommet européen de Bruxelles et la rencontre de Bonn entre pays industrialisés, dont les résultats sont préoccupants pour tous ceux qui, comme nous, sont attachés à l'indépendance et à la souveraineté de notre pays. Ces deux rencontres ont été marquées par le souci d'avancer vers l'intégration européenne dans tous les domaines, en particulier politique et militaire, en accord avec les visées stratégiques et économiques des Etats-Unis.

Les faits sont là, qui ne correspondent pas à l'image et aux interprétations que l'on a tenté de donner de ces résultats. La déclaration politique adoptée au sommet de Bonn et à laquelle a souscrit le Président de la République atteste de l'accord des sept chefs d'Etat pour la réalisation de ces objectifs.

Des parties importantes de cette déclaration marquent une volonté d'entretenir un climat voisin de la guerre froide.

N'est-ce pas le cas quand ce texte dit : « Nous aspirons à un Etat de paix en Europe dans lequel le peuple allemand recouvrera son unité par libre autodétermination » ? La paix est-elle conciliable avec la réunification dans le contexte actuel ? Ce texte n'est-il pas une mise en cause des frontières existantes en Europe depuis 1945 ?

N'est-ce pas également le cas lorsqu'un soutien sans faille est apporté à la position américaine dans la négociation de Genève, alors que cette position consiste justement à bloquer cette négociation ?

Mais au-delà des textes, il y a des actes.

C'est le cas de la décision — que chacun des ministres a rappelée — d'élargir la Communauté européenne à l'Espagne et au Portugal, décision qui doit intervenir demain. Nous nous prononçons résolument, chacun le sait, contre cet élargissement qui est contraire à l'intérêt de notre économie nationale, à celui des travailleurs et des agriculteurs français. Par exemple, cela va conduire à la ruine de nombreux agriculteurs déjà menacés par les dispositions qui se préparent à Bruxelles concernant les prix. Par ailleurs, les conséquences prévisibles sur notre industrie seront profondément négatives. De plus, cette décision intervient alors que l'Europe des Dix connaît une crise profonde, déjà évoquée, qui n'épargne pas la politique communautaire. Dans ce contexte, comment envisager que cela puisse aller mieux à douze qu'à dix ?

Cet élargissement à l'Espagne et au Portugal accélère la réalisation du projet d'aménager, sous prétexte de construire une Europe forte et indépendante, une zone de libre-échange largement ouverte aux investissements étrangers, singulièrement américains et japonais.

C'est précisément vers cette évolution que poussent les Etats-Unis, évolution à laquelle la France s'était un moment opposée.

Le risque pour notre économie d'une telle orientation se mesure mieux lorsqu'on sait, pour ne citer que ce seul fait, que les investissements américains et japonais augmentent considérablement en Espagne. Chacun sait que ces investissements sont en majorité destinés à l'exportation, ce qui illustre la volonté de se servir du marché espagnol comme tête de pont vers la France et l'Europe.

L'élargissement de la C.E.E. correspond bel et bien aux besoins des multinationales des grands Etats capitalistes dont l'emprise sur notre pays va du même coup se trouver renforcée sensiblement au détriment des intérêts de notre peuple.

Pour toutes ces raisons, nous poursuivrons nos efforts pour rassembler tous ceux qui s'opposent à cet élargissement.

Les mêmes évolutions rétrogrades prévalent dans le domaine social, aux antipodes des grandes ambitions affichées en 1981 sur ce terrain. A l'époque, on proclamait la nécessité de créer un espace social européen !

Aujourd'hui, sous prétexte de concurrence, il n'est plus question que de déréglementation du travail, de diminution des coûts salariaux, de coupes sombres dans la protection sociale

et les aides de l'Etat. Le « reaganisme » et sa sœur jumelle le « thatcherisme », qui sont les modèles plus ou moins avoués de la droite, sont d'ores et déjà mis en œuvre sur bien des aspects. Dès lors, il n'est pas surprenant d'entendre M. Barre déclarer que ce n'est pas lui qui critiquerait les sacrifices que le Gouvernement socialiste demande aux Français !

Tout autre est la politique que nous préconisons pour le redressement national, pour une France apte à instaurer tous azimuts des coopérations mutuellement avantageuses. Elle s'appuie sur le renforcement de notre propre économie, par la relance de l'emploi, notamment, ainsi que par la formation et la qualification des hommes.

Dans un autre domaine, celui des institutions politiques européennes, des déclarations inquiétantes ont été faites récemment par Jacques Huntzinger, secrétaire national du parti socialiste. Il affirme que son parti se situe clairement dans une perspective confédérale, ce qui, souligne-t-il, implique de « doter le Parlement européen d'un pouvoir de co-décision législatif ». Je me souviens aussi d'une déclaration de Mme Lalumière, secrétaire d'Etat chargée des affaires européennes, devant la commission des affaires étrangères, affirmant que la règle de l'unanimité ne s'imposait plus désormais. Cela signifie aujourd'hui non seulement qu'on envisage de supprimer le droit de veto dans les décisions européennes, ce qui aboutirait à la situation intolérable où un groupe de pays étrangers pourraient imposer leur volonté à la France, mais encore que l'on veut abaisser le rôle de l'Assemblée nationale française, déjà largement amputé par les pratiques présidentielles actuelles. Ces projets, qui se dessinent plus précisément et qui sont à l'ordre du jour du prochain sommet européen de Milan, les 28 et 29 juin prochains, vont à l'encontre de notre souveraineté. C'est l'indépendance de notre pays qui est en jeu. Cette indépendance est d'autant plus menacée que toute une série de faits touchant aux aspects directement militaires et stratégiques se sont produits dans la période récente, que je veux relater brièvement.

Le projet américain de la « guerre des étoiles » est au centre de l'actualité. Plusieurs orateurs l'ont évoqué. Il se dit et s'écrit beaucoup à ce sujet, tandis qu'une vaste entreprise est déployée pour occulter sa vraie signification. Est-ce parce que l'on assiste dans ce domaine à un véritable revirement de la position française ?

Rappelons que le Président de la République exigeait en septembre 1983, à la tribune de l'O. N. U., que « cesse la surenchère en matière d'armement anti-missiles, anti-sous-marins et autres satellites ». Et il ajoutait que « prévenir les peuples contre les menaces venant de l'espace était un autre impératif ». En décembre 1984, il confirmait dans une émission télévisée son opposition à la militarisation de l'espace « par quelque moyen que ce soit ».

En même temps, différents ministres soulignaient dans des déclarations officielles leurs craintes sur le risque que ferait peser l'initiative de défense stratégique de Ronald Reagan sur la force de dissuasion française, c'est-à-dire sur sa capacité à conserver les moyens crédibles d'une défense nationale indépendante.

Tout cela a été dit et affirmé, et on pouvait y souscrire.

Mais, aujourd'hui, ce n'est pas dans cette voie que l'on s'engage. Bien sûr, on tente de sauver les apparences aux yeux de l'opinion publique du pays, qui s'inquiète légitimement de ces projets de militarisation de l'espace. On assure pour cela que le projet Euréka serait opposé au projet américain de la « guerre des étoiles ». L'un serait militaire, l'autre serait civil.

Mais comment le croire alors que le ministre de la défense, M. Hernu, crée un état-major de l'espace, en expliquant qu'« il faut préparer notre présence dans l'espace car cette dimension est essentielle » ?

Comment le croire alors que Michel Rocard évoque la complémentarité du projet Euréka et de celui de guerre des étoiles ?

Comment le croire alors que le P.-D. G. de Matra veut coopérer avec les firmes américaines dans le cadre de leur projet, précisant que c'est une inéptie de présenter Euréka et l'I. D. S. comme opposés ?

Ajoutons que M. Kohl et Mme Thatcher, qui avaient dit oui au projet américain, disent, aujourd'hui, oui aussi à Euréka, parce que, expliquent-ils, les deux projets sont complémentaires.

Le Président de la République, lui-même, lors de la mise en service du sous-marin *L'Inflexible*, déclarait : « La stratégie sera nécessairement spatiale. » Et il précisait peu après le sommet de Bonn que, entre les deux projets, il existait des passerelles.

Je citerai encore le général Abrahamson, responsable du projet I.D.S. aux Etats-Unis, qui déclare que « les développements européens dans les technologies de pointe dans le cadre d'Euréka ne sont pas incompatibles avec l'initiative de défense stratégique des Etats-Unis » et qu'« Euréka n'est absolument pas antinomique avec l'I.D.S. des Etats-Unis ». Cette déclaration faisait suite à une attitude plus favorable affichée par la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne, et d'autres pays européens vis-à-vis du projet Euréka.

De tels propos et les mesures dont ils s'accompagnent sont, à notre avis, graves. Ils expriment, en effet, la volonté d'en finir avec les barrières qui s'opposaient jusqu'ici à l'extension de la course aux armements à l'espace, à sa militarisation, dans laquelle les Etats-Unis désirent entraîner leurs alliés, et ceci en contradiction avec les accords S. A. L. T. signés en 1972.

La France devrait s'opposer à cette nouvelle étape de la course aux armements, qui accélère plus que jamais, multipliant considérablement les risques d'un conflit nucléaire, mortel pour l'humanité tout entière, et qui implique que des sommes fabuleuses soient englouties, gaspillées dans cette œuvre de mort.

On avance pour justifier la militarisation de l'espace l'impératif de l'intérêt technologique qu'elle représenterait.

Or l'expérience a montré que le domaine civil est riche de possibilités, d'avancées technologiques et que la coopération dans ce domaine de l'espace, tant avec les pays européens qu'avec d'autres, procure des résultats importants, profitables à tous.

C'est ainsi que le programme américain « Apollo » des années soixante, grâce auquel l'homme a pu marcher sur la lune, a stimulé des progrès technologiques dont les retombées ont largement été bénéfiques à diverses branches industrielles. De même, la participation d'astronautes français comme Patrick Baudry à des vols habités permet d'obtenir des avancées scientifiques et technologiques pour notre économie. C'est dans cette voie que la France devrait développer ses efforts, car l'avenir de la science et de la conquête de l'espace ne justifie pas d'enfoncer le monde dans des préparatifs de guerre à un niveau jamais atteint.

C'est aussi parce que nous avons en vue les intérêts technologiques et industriels de la France que nous disons que la construction éventuelle de l'avion de combat européen est une mauvaise décision, qu'elle entraînerait des conséquences négatives pour ce secteur de pointe que constitue l'aéronautique française et serait un pas de plus dans la soumission de notre défense nationale au bloc atlantique. Par ailleurs, le ministre de la défense, parlant de la force d'action rapide et répondant à un journaliste, a exprimé l'idée qu'elle pouvait être utilisée en Centre-Europe à la demande de l'Alliance atlantique. C'était jeudi dernier, à Béziers lors de manœuvres militaires.

Ces décisions vont de pair avec les efforts pour revitaliser l'U. E. O. et avec celle d'autoriser la R. F. A. à fabriquer tous types d'armes à l'exception de l'armement nucléaire.

Que devient dans tout cela la force de dissuasion française, qui est un élément essentiel de notre sécurité et de notre indépendance ? C'est aussi sa crédibilité qui serait remise en cause par les projets de militarisation de l'espace. Tout aussi préoccupants sont les commentaires qui sont publiés dans un document du parti socialiste et qui indiquent que, désormais, celui-ci envisage un rôle élargi de la force de dissuasion française. L'horizon privilégié de la défense nationale devenant l'Europe. Cela a été écrit. Si cela se confirmait, c'est la conception même de notre défense nationale traditionnelle qui serait en jeu, avec tous les bouleversements qui en résulteraient.

Toutes ces évolutions, encore une fois, sont lourdes de menaces pour l'indépendance, la souveraineté et la sécurité du pays, pour les intérêts de notre peuple, pour la cause de la paix et du désarmement.

Pourtant, nous estimons que la France peut et doit jouer un rôle constructif en Europe et dans le monde, tout en préservant ses capacités de défense nationale, capable de garantir l'indé-

pendance et la sécurité de notre pays. La France doit agir pour contribuer à satisfaire cette grande aspiration des peuples à la paix et au désarmement. Elle doit en tout premier lieu mettre tout son poids pour opposer un « non » catégorique à la militarisation de l'espace. Elle se doit d'agir pour que cesse cette course folle qui consiste à accumuler sur terre, sur mer et dans l'espace tant de moyens de destruction. Des initiatives peuvent être prises pour donner la priorité à la négociation de Genève et pour que celle-ci débouche sur des mesures réelles de désarmement, à l'Est comme à l'Ouest, en commençant par le gel des implantations de fusées américaines et soviétiques en Europe.

Des propositions venant d'horizons divers sont formulées dans ce sens. En les saisissant, la France apporterait une contribution importante pour que progresse la négociation, que des résultats positifs soient enregistrés. A l'occasion de la quarantième session de l'assemblée générale de l'O. N. U., des propositions précises devraient être avancées par la France à New York.

Nous ne nous résignerons pas à voir le monde s'enfoncer dans la spirale infernale de l'accumulation d'armements toujours plus sophistiqués et destructifs.

Nous n'acceptons pas ce défi à la conscience universelle que constituent ces dépenses militaires considérables, alors que les besoins sociaux dans le monde, les drames de la faim et de la misère frappent des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans les pays en voie de développement. Mon collègue Théo Vial-Massat en parlera ce soir plus en détail.

Afin d'avancer dans cette voie de la paix et du désarmement, les communistes et leur groupe parlementaire ne ménagent et ne ménageront pas leurs efforts pour rassembler tous ceux et toutes celles qui sont attachés à l'indépendance, à la sécurité et à l'identité de notre pays. Ils refusent de s'inscrire dans cette logique d'escalade des armements, de renforcement des blocs militaires antagonistes et de guerre froide.

Le développement du mouvement universel des peuples pour la paix et le désarmement est, à nos yeux, le facteur essentiel pour éviter un catastrophique conflit nucléaire, pour engager le processus du désarmement. C'est pourquoi nous serons présents durant ce mois de juin dans les manifestations qui, dans notre pays, vont rassembler des centaines de milliers de personnes. Car telle est, monsieur le ministre, la voie de la raison, de la sagesse, pour préserver les intérêts vitaux de la France. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Couve de Murville.

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre des relations extérieures, il serait difficile au parlementaire que je suis de ne pas relever en commençant son intervention la véritable désinvolture avec laquelle le Gouvernement traite l'Assemblée nationale lorsqu'il s'agit de sa politique étrangère, ou plutôt de la politique étrangère de M. le Président de la République. Vous-même, monsieur le ministre des relations extérieures, êtes en fonctions depuis quelque six mois maintenant. Vous êtes venu une fois devant notre commission des affaires étrangères. C'était un après-midi pour une courte séance, et sans doute ne nous reverrons-nous plus avant l'automne. Quant au présent débat, pourtant rituel, il a fallu, comme les années précédentes, le solliciter pour l'obtenir. Jamais vous ne manifestez spontanément le souhait, pour ne pas dire la volonté, de nous informer, je n'oserais pas dire de nous demander notre avis. Le Parlement n'est régulièrement tenu au courant de rien. En est-il meilleure démonstration que le fait que c'est demain, 12 juin, que doivent être signés à Lisbonne et à Madrid les traités d'adhésion du Portugal et de l'Espagne au Marché commun, et que c'est aujourd'hui, 11 juin, que après des années et des années de négociations, le ministre des relations extérieures les a mentionnées ici pour une première fois, sans d'ailleurs chercher à nous en expliquer les dispositions ? Ce sera pour après le fait accompli, c'est-à-dire après la signature.

Cette indifférence à notre égard est même un peu surprenante si l'on pense qu'il n'y a pas eu depuis vingt-cinq ans une époque où notre politique extérieure ait été plus lourdement hypothéquée par la politique intérieure. Au long des premières années du septennat, j'ai eu bien des fois l'occasion de relever combien la participation du parti communiste au Gouvernement avait entraîné de conséquences sur l'attitude de la France à l'égard des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Le souci du

pouvoir avait été dès le premier jour, au sens littéral du terme, de bien marquer que cette collusion socialistes communistes n'entraînait aucune conséquence qui nous pousserait dans la direction de Moscou. Bien au contraire : jamais, depuis la V^e République, on n'avait manifesté tant de zèle atlantique. L'on réussissait si bien dans cette voie qu'à Washington la France redevenait, après le fameux discours de Bonn sur les Pershing, le meilleur allié des États-Unis. Quant à l'Union soviétique, il n'était plus question d'entretenir avec elle, comme cela était cependant redevenu normal depuis quinze ans, des relations entre dirigeants au plus haut niveau, tant que se prolongeraient les drames de la Pologne et de l'Afghanistan, c'est-à-dire indéfiniment.

Puis, peu à peu, une évolution s'est produite à mesure que les rapports entre socialistes et communistes devenaient plus difficiles, et que le divorce apparaissait progressivement comme possible. Cette évolution a été, semble-t-il, à l'origine de la décision prise au printemps de l'année dernière d'accepter, ou de demander, une rencontre avec le premier secrétaire du parti communiste soviétique. Notons que le voyage à Moscou de M. le Président de la République a précédé d'un mois très exactement la rupture finale et le départ des communistes du Gouvernement. Dès cette époque, le pouvoir devait sûrement se considérer comme libéré de l'hypothèque communiste dont je parlais et par conséquent sans complexes lorsqu'il s'agissait de reprendre contact avec la Russie ou de se raidir vis-à-vis de Washington.

La suite devait montrer que c'était vraiment une nouvelle politique étrangère qui commençait à être menée. Une politique qui marquait de façon quelque peu ostentatoire un retour à ce passé naguère tant critiqué et que l'on croyait condamné pour de bon par le pouvoir socialiste. Disant cela, je pense évidemment à cette réunion à Bonn le mois dernier, où l'on discutait à la fois de la fameuse initiative de défense stratégique du président Reagan et de l'éventualité d'une nouvelle négociation économique dans le cadre du G. A. T. T. demandée avec insistance par les États-Unis. Le double « non » opposé par la France à cette double injonction faisait alors sensation. Tous les commentateurs, et d'abord les commentateurs autorisés, soulignaient à l'envi l'aspect gaulliste ou bien « gaullien » — puisque c'est la terminologie que l'on emploie en pareil cas — de pareille attitude, ceci pour bien marquer son mérite. De Gaulle est en effet devenu pour vous une référence dans laquelle, comme d'ailleurs tout le monde, vous vous complaissez, pour tirer, sur le plan de la politique intérieure, les avantages d'une position dans quelque domaine que ce soit. Rappellerai-je que, dans une discussion récente sur un sujet qui n'a rien à voir avec le présent débat, le Gouvernement s'est de la même manière prévalu du général de Gaulle ? Il s'agissait, au cours du débat sur la représentation proportionnelle, de la décision prise en 1945, dans des circonstances qui n'ont rien à voir avec la période actuelle, de faire élire suivant ce mode de scrutin la première Assemblée qui suivait la Libération.

Ce que je dis de la réunion de Bonn n'est nullement pour condamner en principe les positions prises par la France, mais simplement pour souligner que, lorsqu'il s'agit, comme c'est le cas, de problèmes nationaux de première importance, nous voudrions bien que le souci de la politique intérieure n'entre en aucune façon en considération, en tout cas que ce souci soit rendu plus difficile à percevoir.

Sur la négociation du G. A. T. T., je ne m'étendrai pas. Il est clair que, depuis toujours, les États-Unis s'attaquent à la politique agricole commune qui permet aux Européens d'exporter les produits de leur sol et qu'autant que jamais il nous appartient, à nous Français, de la défendre et d'empêcher qu'elle soit défigurée.

La question de la « guerre des étoiles » est à la fois plus grave et plus difficile à appréhender. Plus grave parce que c'est de notre sécurité — donc, éventuellement, de notre survie même — qu'il s'agit. Plus difficile à appréhender parce que nul ne sait à quoi aboutiront les projets américains et que, de toute manière, les délais de mise en œuvre se comptent par dizaines d'années.

Deux points sont clairs cependant. Le premier est que pour longtemps encore la dissuasion nucléaire demeurera le fondement de notre défense et que, par conséquent, notre effort en la matière — aujourd'hui d'ailleurs fort insuffisant — doit être poursuivi avec ténacité. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Le second point est qu'il n'existe aucune raison pour nous d'être associés au projet dans les conditions proposées par Washington, c'est-à-dire pour approuver les yeux fermés les principes encore inconnus d'une nouvelle stratégie et pour fournir éventuellement quelques services rémunérés qui ne nous feraient en rien participer à l'entreprise elle-même. À l'évidence, la réponse est négative. La France peut-elle envisager de se lancer un jour dans l'aventure, seule ou plutôt associée — pour les recherches spatiales en tout cas — avec ses principaux partenaires de la Communauté européenne ? Sans doute la question est-elle aujourd'hui largement prématurée. En tout cas, le projet Euréka ne constitue pas la réponse appropriée.

Ce projet, de caractère purement civil, n'est sans doute pas critiquable en soi, et l'on peut souhaiter qu'il trouve chez nos voisins une réponse positive. Ce serait un développement normal de la coopération qui, dans les domaines de technologie avancée, s'est depuis longtemps établie entre pays européens et dont le succès de la fusée Ariane constitue la meilleure démonstration. Ce projet de coopération entre membres ou non de la C.E.E. qui ne se perde pas dans les lourdeurs inextricables de la bureaucratie bruxelloise, comme, semble-t-il, ce système dénommé Esprit que l'on nous avait tant vanté il y a quelque temps et dont aujourd'hui nul n'entend plus jamais parler, pas davantage d'ailleurs que de ce centre de recherche nucléaire d'Ispra en Italie.

Un accord sur Euréka créerait sans doute une atmosphère meilleure à l'intérieur de la Communauté. Il en serait grand temps, monsieur le ministre, car nous sommes loin des déclarations triomphales que nous entendions l'an dernier au lendemain de ce conseil européen de Fontainebleau sous présidence française qui, selon vous, avait réglé pour longtemps tous les problèmes européens.

Il en avait certes réglé un, celui de la contribution britannique, dans des conditions qui, alors, n'avaient guère été précisées. Mais nous les connaissons maintenant : il s'agit d'un abandon total de la position prise par la France depuis les origines en la matière, à savoir que le reversement consenti à la Grande-Bretagne devait être continuellement décroissant jusqu'à disparaître définitivement. Vous avez accepté tout le contraire, c'est-à-dire un reversement permanent sous la forme d'un abattement de la part de T. V. A. qui doit être versée par la Grande-Bretagne comme par les autres et qui vient justement d'être portée à 1,4 p. 100 pour ces derniers. Cela vaut en principe jusqu'en 1987 seulement. Mais qui peut penser que l'on reviendra jamais en arrière ?

Pas la Grande-Bretagne en tout cas, qui n'est plus revendicatrice. Sa place a été prise par l'Allemagne, avec laquelle les conflits se multiplient comme à plaisir. Je ne reviendrai pas sur la « guerre des étoiles » à propos de laquelle notre voisine a pris une position diamétralement opposée à celle de la France et qui est sans doute la conséquence à la fois du fait qu'elle n'est pas une puissance nucléaire et du souci qu'elle a de ménager les États-Unis. Cette constance de sa politique est d'ailleurs actuellement renforcée par des préoccupations de politique intérieure. Ce cas est le contraire du vôtre, monsieur le ministre. Gardons-nous cependant de dramatiser, car le temps fera nécessairement son œuvre pour remettre les choses à leur place dans une affaire où nous sommes, les uns et les autres, plus spectateurs qu'acteurs.

Quant aux autres « grands » avec l'Allemagne, un règlement rapide s'impose à vous, car il est essentiel de restaurer intégralement cette coopération franco-allemande qui depuis vingt-cinq ans est un fondement de notre politique extérieure et une condition de la bonne marche de la Communauté européenne. C'est sur ce point politique qu'il convient de régler les problèmes et non ceux des ministres techniciens, par exemple pour le prix des céréales et la négociation du Gatt. De ce point de vue, la récente rencontre de Constance, dont vous ne nous avez d'ailleurs pas parlé, ne semble guère avoir abouti à rétablir les rapports. Souhaitons que le conseil européen de la fin de ce mois soit plus fructueux.

Ce conseil aura d'ailleurs une autre tâche, à savoir une première discussion — Mme Lalumière nous en a parlé — du rapport établi par ce comité où la France est représentée par M. Maurice Faure et qui a été chargé de présenter des propositions sur les questions institutionnelles de la Communauté. Ce comité a été constitué à l'initiative d'un pouvoir — je parle du pouvoir français — qui est parti de l'idée éternellement ressassée

que si le Marché commun vit une crise perpétuelle, ce n'est pas parce que ses membres ont du mal à accorder des intérêts différents et souvent opposés, mais parce que les institutions ont besoin d'être réformées ou que leur mise en œuvre a été défigurée.

Je suis, monsieur le ministre, du très petit nombre de ceux qui ont pris la peine de lire le rapport en question, dénommé rapport Dooge. Il va moins loin dans ses conclusions que les propositions de M. Spineili adoptées par l'assemblée de Strasbourg, puisque cet ancien communiste italien demandait à trois fois de véritables pouvoirs législatifs pour l'assemblée de Strasbourg et des pouvoirs gouvernementaux pour la commission de Bruxelles. Le retour de trente ans en arrière que constituait cette résolution a semblé avoir séduit le pouvoir à Paris.

Le rapport Dooge que vous aurez à discuter est cependant plus modeste. Il se limite en fait à des propositions sur les deux points traditionnels que sont les pouvoirs de l'assemblée et le mode de décision au sein du conseil des ministres de la C.E.E. Aucun accord réel unanime n'est intervenu sur ces propositions entre les membres du comité, lesquels ont traduit les positions de leurs gouvernements respectifs. L'essentiel est bien entendu la vieille question dite du veto, dont on parle depuis le prétendu compromis de Luxembourg, c'est-à-dire en fait depuis que l'habitude a été prise par le conseil de réaliser l'accord entre tous ses membres pour toute décision, non vitale, mais tant soit peu importante. Une habitude que la France n'a pas imposée du tout, mais qui s'est imposée spontanément et unanimement... (M. le ministre des relations extérieures fait un signe de dénégation.)

Oui, monsieur le ministre, je sais de quoi je parle !

Une habitude, disais-je, qui s'est imposée spontanément et unanimement, même s'il est de bon ton pour chacun d'exprimer périodiquement son regret et sa désapprobation de ce prétendu veto, comme le Gouvernement français le fait actuellement — et il l'a fait déjà dans le passé bien avant vous !

De toute manière, aucune décision ne paraît pouvoir être attendue de la réunion de Milan. On créera une commission ou l'on renverra l'affaire à plus tard. D'ici là, on aura autre chose à faire, car, outre les problèmes en cours, agricoles et financiers, il faudra accueillir les nouveaux membres — Espagne et Portugal — et commencer avec eux une cohabitation qui signifiera, elle, à coup sûr, discordes et douleurs. Encore faudra-t-il que les traités d'adhésion soient ratifiés par tous les signataires. Pour nous, vous l'avez annoncé, nous aurons à en discuter lors de la session d'automne.

Il est évident que, sur le plan politique, nous ne pouvons qu'approuver l'adhésion de ces deux pays. La négociation avait d'ailleurs été engagée sous le septennat précédent. Approuver les clauses des traités est une tout autre affaire car nombreuses sont celles qui ne donnent pas satisfaction, notamment lorsque des intérêts français importants sont directement concernés. Je vous avais mis en garde naguère, monsieur le ministre, contre une répétition de ce qui s'était passé lors de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté ; des problèmes essentiels n'avaient pas été réglés et ont entraîné, par la suite, polémiques et désaccords. Vous aviez accueilli avec plaisir cette critique objective de vos lointains prédécesseurs et juré qu'il n'était pas question de les imiter. Quand j'étudie maintenant les dispositions de vos traités concernant, par exemple, la pêche ou l'agriculture méditerranéenne, je ne peux que constater combien il y a loin de la coupe aux lèvres.

Nombre de ces clauses laissent en fait ouvertes les questions qui se posent. Vous avez prévu une longue période de transition — dix ans la plupart du temps — à la suite de laquelle, en principe, la participation des deux pays serait complète. Entre les dispositions et la réalité bien probable, la distance est grande. Tout au long de la période de transition, des difficultés nombreuses apparaîtront à coup sûr dans l'application des mesures prévues et, pour essayer de les régler, il faudra des discussions continues.

De la même façon, à l'expiration de la période de transition, on s'apercevra que les prévisions du traité avaient été optimistes et il faudra à nouveau rechercher des solutions, elles-mêmes encore temporaires.

En d'autres termes, après l'accession des deux pays, une négociation sans fin s'engagera, au risque de porter un trouble permanent dans le fonctionnement du Marché commun, un trou-

ble plus grave encore que celui résultant, jusqu'à votre capitulation récente, de la controverse sur la contribution britannique.

On imagine sans peine cet avenir. Allez-vous prétendre le régler par la voie de cette réforme des institutions qui conduirait à décider à la majorité, c'est-à-dire toujours contre un ou plusieurs des partenaires ? Je ne donnerais pas cher alors de l'avenir de la Communauté. Je reste pour ma part persuadé qu'il faut rechercher l'accord général, au besoin — et c'est le cas le plus fréquent — sur le plan politique et non sur le plan technique. Cela suppose pour nous Français que trois conditions au moins soient réalisées : une volonté inébranlable, une patience infinie et un accord permanent avec la République fédérale d'Allemagne, sinon aussi avec la Grande-Bretagne.

J'en ai fini, monsieur le ministre, avec les problèmes européens. Il me reste encore à traiter de deux problèmes bien éloignés de l'Europe, mais qui, à des titres très différents, engagent durement la France et sa position internationale : le Tchad et le Liban.

Le Tchad représente un étrange épisode de notre vie politique. Ses malheurs, les menaces pesant sur son indépendance, l'intervention militaire française suivant l'occupation par la Libye d'une large partie de son territoire, un accord franco-libyen d'évacuation réciproque et simultanée, enfin un voyage spectaculaire et bien étonnant de M. le Président de la République en Crète, ont longtemps, à juste titre, défrayé la chronique. Puis brusquement, coïncidant d'ailleurs avec votre arrivée au Quai d'Orsay, le silence s'est fait, total et persistant ; et l'on ne parle plus de rien.

Et cependant rien n'est réglé, tout demeure en l'état. L'accord conclu par votre prédécesseur à Tripoli a été scrupuleusement exécuté par la France et cyniquement violé par la Libye.

M. Jean-Marie Daillet. Très juste !

M. Maurice Couve de Murville. Celle-ci continue à occuper tranquillement un bon tiers du territoire tchadien et vous paraissez en prendre votre parti sans remords ni difficulté.

Vous nous avez dit que, si cette armée s'avisait de descendre plus au sud, l'armée française se manifesterait à nouveau comme elle l'a fait une première fois. Vous rendez-vous compte, monsieur le ministre, que pareille affirmation signifie tout simplement que vous acceptez à la fois la répudiation totale de l'accord d'évacuation et l'occupation permanente du Tchad par la Libye, c'est-à-dire, finalement, l'annexion du territoire où celle-ci est installée ? (Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le ministre des relations extérieures. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Couve de Murville ?

M. Maurice Couve de Murville. Laissez-moi en terminer d'une phrase sur ce chapitre, monsieur le ministre.

Vous vous êtes récemment rendu à Tripoli où vous paraissez avoir vos habitudes. (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Avez-vous tiré de ce voyage quelque indice qui semblerait infirmer ces conclusions, ou bien vraiment considérez-vous la question comme réglée sur les bases scandaleuses que je dis ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le ministre des relations extérieures. Me permettez-vous maintenant de vous interrompre, monsieur Couve de Murville ?

M. Maurice Couve de Murville. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des relations extérieures. Je vous remercie, monsieur Couve de Murville, de me permettre de vous interrompre. Si je vous interromps, contrairement à mes habitudes, c'est parce que je ne peux pas vous laisser poursuivre votre discours sur un thème qui me paraît contraire à la réalité.

Vous avez en effet affirmé que j'aurais reconnu, dans mon intervention, la partition de fait du Tchad.

M. Maurice Couve de Murville. Non ! J'ai dit que l'occupation permanente arrivait à un partage de fait. Ce n'est pas la même chose !

M. le ministre des relations extérieures. Vous avez ajouté que mon propos était tel que l'on pouvait en déduire que j'acceptais la situation telle qu'elle résultait des événements du Tchad. Or, je tiens à vous le dire, j'ai affirmé exactement le contraire !

J'ai d'ailleurs sous les yeux mes notes. Je ne m'en suis pas éloigné tant le sujet est délicat et tant je m'attendais à cette manifestation de votre part. Ce n'est pas la première fois que vous avancez cet argument. Voici précisément les propos que j'ai tenus : « Nous n'acceptons pas cette situation de fait. J'ai eu l'occasion de le dire moi-même aux autorités de Tripoli. » Cette phrase était précédée d'une autre : « Sur le plan militaire, force est de constater que l'accord franco-libyen de septembre 1984 n'a pas été respecté en totalité. »

Je suis donc avec intérêt votre développement et je suis sensible à la logique que vous affichez. Mais je suis tenté d'aller jusqu'au bout de votre raisonnement et d'en tirer la conclusion qui s'impose à l'esprit en formulant à mon tour une question à votre adresse, à laquelle — je le reconnais bien volontiers — vous n'êtes pas tenu de répondre : convient-il, à vos yeux, de renvoyer l'armée française au nord du Tchad et — pourquoi pas ? — de prendre le risque d'ouvrir les hostilités avec la Libye ?

M. Maurice Couve de Murville. Monsieur le ministre, je n'ai pas dit que vous n'aviez pas dit dans votre discours ce que vous y avez dit. (Rires.)

M. Raoul Bayou. C'est marrant et triste en même temps !

M. Maurice Couve de Murville. J'ai très bien entendu vos propos !

M. le ministre des relations extérieures. Dont acte !

M. Antoine Gissinger. On peut toujours raconter des histoires !

M. Maurice Couve de Murville. Vous pouvez, du paragraphe que j'ai consacré à ce problème dans mon intervention et que je n'ai pas modifié après vous avoir entendu, tirer la conclusion que je n'avais été en rien convaincu et que vous ne m'aviez en rien exposé les raisons pour lesquelles je pouvais penser que ce partage du Tchad et l'occupation permanente de l'armée libyenne ne se poursuivraient pas indéfiniment.

Vous me demandez ce qu'il faut faire...

M. le ministre des relations extérieures. Puis-je à nouveau vous interrompre ?

M. Maurice Couve de Murville. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des relations extérieures. Monsieur Couve de Murville, vouloir vous convaincre eût été de ma part un fol espoir ! (Sourires.)

M. Maurice Couve de Murville. Pour me convaincre, il faudrait que vous me disiez quelles mesures vous envisagez pour mettre un terme à la situation que j'ai décrite et que vous avez reconnue. Mais vous n'avez envisagé aucune espèce de mesure. La seule précision que vous m'avez donnée, c'est que vous aviez dit aux Libyens que les choses ne pouvaient pas continuer comme cela. Or il ne me semble pas que, jusqu'à présent, les Libyens en aient tiré beaucoup de conséquences. S'ils en tirent par la suite, vous aurez alors bien de la chance et j'aurai eu tort de vous critiquer. Pour l'instant, permettez-moi de rester sur ma position. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Quant à répondre à la question que vous m'avez posée, laissez-moi vous dire, monsieur le ministre, que ce n'est pas à un membre du Gouvernement de demander à un parlementaire ce qu'il doit faire pour honorer ses engagements. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Antoine Gissinger. C'est au Gouvernement de faire approuver ce qu'il veut faire !

M. Maurice Couve de Murville. Je ne dis pas que je vous fais confiance pour honorer vos engagements. (Sourires.) Mais, ce que je peux dire, c'est que, pour le moment, vous avez dans cette assemblée une majorité suffisante pour que vous continuiez à assumer la responsabilité de faire face à vos engagements. Mais nous avons le droit, lorsque ces engagements ne sont pas respectés ou lorsqu'il ne résulte de vos déclarations aucune espèce de conséquences, de le relever et de le démontrer publiquement. C'est ce que je viens de faire et je ne retire rien de ce que j'ai dit. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mes chers collègues, je parlais du Tchad — ou plutôt M. le ministre des relations extérieures et moi-même en parlions — où la responsabilité française est directement engagée. Mais il faut mentionner aussi cette Afrique avec laquelle notre pays entretient et doit continuer à entretenir des liens fondés à la fois sur l'histoire, le sentiment et les intérêts réciproques, liens qui font partie intégrante de l'image de la France dans le monde et du rôle qu'elle peut y jouer. Ce dont j'ai peur, c'est que cette situation persistante au Tchad ne porte atteinte à la confiance et à l'amitié que les pays de l'Afrique peuvent nous porter.

M. Jean-Marie Daillet. Assurément !

Je passe maintenant au Liban, encore qu'il s'agisse ici non pas d'une triste comédie, comme celle dont je viens de parler, mais d'un drame épouvantable qui nous émeut au plus profond du cœur et nous atteint directement. Jamais ce malheureux pays, depuis dix ans qu'il vit une guerre civile sans fin, n'a connu pareils malheurs, qui atteignent tour à tour chacune de ses communautés, en commençant, bien sûr, par les communautés chrétiennes, et cela dans une indifférence du monde extérieur qui s'affirme scandaleusement au fil des ans et dont nous souhaiterions bien que la France ne puisse en aucune manière paraître complice. (Très bien ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Les nouveaux massacres de Sabra et Chatila, qui révoltent et scandalisent, sont une démonstration du fait évident que tous les malheurs du Liban ont une origine étrangère, une origine alternativement ou simultanément palestinienne, israélienne et syrienne. La présence de 400 000 ou 500 000 Palestiniens, avec une armée et un pouvoir politique solidement implantés dans le territoire libanais, a été directement la cause de la guerre civile qui oppose les différentes communautés religieuses, toutes hostiles à cette véritable occupation, mais chacune portée à en chercher de son côté le remède au dehors, c'est-à-dire en Israël ou en Syrie. Pour leur part, ces deux pays poursuivent chacun au Liban leur politique nationale sans égards pour le droit des gens ou les questions humanitaires. Israël entend à la fois démolir l'édifice national palestinien et étendre son influence sur le Liban-sud. La Syrie poursuit depuis toujours l'ambition d'un Liban qui serait sous sa dépendance et elle veut le même sort pour le futur Etat palestinien, donc, en attendant, pour toutes les organisations palestiniennes où qu'elles se trouvent.

Et la France, se demande-t-on alors, quelle est son attitude et que peut-on dire de son action ? On est, hélas, contraint de porter un jugement sévère. Ne remontons pas plus loin que l'invasion par Israël en 1982 et l'indifférence incroyable alors manifestée par le pouvoir, suivie d'un alignement total et actif sur une politique américaine qui allait totalement échouer. La France perdait dans cette mésaventure une large part de la sympathie et de la confiance dont elle avait toujours bénéficié dans ce petit pays si proche de nous. Il nous faudra longtemps pour retrouver notre place dans le cœur et dans l'esprit des Libanais.

Dégagés de l'alignement sur les Etats-Unis, ce qui est d'ailleurs dans la ligne de votre nouveau comportement depuis un an, avons-nous retrouvé — peut-on le dire ? — une quelconque initiative sur le terrain ? La réponse est malheureusement négative.

tive. Certes, nous continuons à entretenir des observateurs à Beyrouth — et à quel prix, monsieur le ministre, si j'en crois la nouvelle qui a été annoncée ce matin — et à participer à la F.I.N.U.L. Mais l'un et l'autre servent plus à offrir les apparences d'une action qu'à rendre réellement service au Liban.

Vous faites de temps à autre des déclarations pour manifester votre solidarité ou condamner des horreurs. Vous sollicitez successivement les Nations Unies et la Communauté européenne de voter des résolutions ou de manifester de bons sentiments, mais vous savez très bien que les uns et l'autre sont totalement dépourvus d'influence et de moyens d'action.

C'est en réalité sur place qu'il faut tenter d'agir. C'est la seule possibilité qui s'offre et elle est réelle.

M. Antoine Gissinger. C'est vrai !

M. Maurice Couve de Murville. Cela signifie d'abord Damas. Mais quels sont, à l'heure actuelle, nos rapports avec la Syrie et, en particulier, le récent voyage de M. le Président de la République a-t-il ouvert là-bas quelques perspectives de dialogue ? Nous n'en savons strictement rien et vous ne nous en avez rien dit.

Cela signifie ensuite le Liban lui-même, où le dialogue avec toutes les communautés doit être considéré comme une tâche essentielle puisque, au-delà de toutes les interventions étrangères, ces communautés ont devant elles la tâche de la réconciliation et de la reconstruction. A ce propos, on peut regretter le brusque rappel de notre ambassadeur à Beyrouth. Certes, il était bon d'envoyer à Nouméa un homme de qualité et d'expérience qui avait fait ses preuves au cours d'une longue et brillante carrière. Mais retirer du jour au lendemain, sans aucun préavis, un représentant à Beyrouth qui avait noué des rapports avec tous et commençait peut-être à exercer une influence est vraiment difficile à justifier. Les Libanais, nos amis, peuvent malheureusement en tirer la conclusion que le sort de leur patrie est loin d'être pour le Gouvernement français un souci essentiel. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. André Delehedde. L'effet est facile :

M. Maurice Couve de Murville. Je souhaite, monsieur le ministre, que dans les réponses que vous nous ferez au terme de ce débat, après les généralités apaisantes de votre discours, dont je cherche d'ailleurs toujours ce qu'elles ont pu nous apprendre, vous puissiez nous donner quelques précisions sur tant de points

qui demeurent obscurs de votre politique étrangère et aussi nous rassurer, modestement bien sûr, sur tant de menaces qui pèsent sur les intérêts ou la figure de la France dans le monde. Peut-être parviendriez-vous ainsi à éclaircir quelque peu un tableau qui est sombre et qui, tant que la situation politique et économique de notre pays n'aura pas été rétablie à la suite du changement total que nous attendons, n'offrira guère sans doute de perspectives prêtant à l'optimisme. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des finances, de l'économie générale et du Plan demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification d'un avenant à la convention fiscale entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée le 28 juillet 1967 et modifiée par les avenants du 12 octobre 1970 et du 24 novembre 1978 dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères (n° 2748).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère de la France.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quinze.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)